

GRILLE D'ANALYSE DES OBSERVATIONS

| Numéro | Année-synthèse des observations, courtes et courtes | Prié de paux thèmes dégagés |
|------------------------|---|---|
| Registre EPT | | |
| 1 | Travaux de rénovation énergétique dans un bâtiment ancien. Comment lutter contre la pollution locale et la consommation... (suite de la page 2) | Hors sujet |
| 2 | Quel est le rôle de l'urbanisme dans la lutte contre le réchauffement climatique ? | Hors sujet |
| 3 | Quel est le rôle de l'urbanisme dans la lutte contre le réchauffement climatique ? | Hors sujet |
| 4 | Pourquoi le distributeur de boissons de l'UR de Herrefette sur sa ne n'est-il jamais rempli ? | Hors sujet |
| 5 | Penser à utiliser les rampes pour accéder aux constructions. Les constructions sont-elles accessibles ? | Hors sujet |
| 6 | Est-il possible d'accéder aux structures vélo : exemple à proximité de la passerelle au dessus du canal rai... | Hors sujet |
| 7 | Les horaires sur Herrefette doivent rester 7h-14h. Il y aura plus de rentabilité et meilleure qualité de service. | Hors sujet |
| Registre Aubervilliers | | |
| 1 | Observations relatives à la zone UH du PLU : opposition aux réels de construction page 85 et 93 permettant la surélévation des dépendances et l'autorisation de l'extension des constructions existantes dans la limite de 30m2 | Hors sujet |
| Registre dématérialisé | | |
| 1 | Le retrait des poteaux métalliques et la démolition des tréteaux à Fort d'Aubervilliers transforme ceux-ci en parcours de circulation. Ce genre de fait est essentiel. Non seulement car il s'agit de la préservation de la biodiversité, indispensable à notre survie (contrairement au béton), mais aussi de lien social. Si tout n'est pas forcément parfait en l'état, les terrains qui s'y trouvent le sont. Il est primordial de les conserver, à minima en l'état, et même idéalement en les agrégeant. Les intérêts privés ne doivent en aucun cas primer sur nos vies ni celles des générations futures. | Hors sujet Préservation de la biodiversité Préservation du lien social Non prédominance des intérêts privés |
| 2 | Je suis très étonnée de voir que le PLU de la commune a encore changé et touche à nouveau les jardins centenaires d'Aubervilliers. La Seine Saint Denis est un département le plus bétonné de la Région Ile de France, pour quoi détruire les jardins pour plus de béton ? La destruction d'un jardin est incompensable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Si une gare plus grande est envisagée à la place des jardins, alors, les îlots de chaleur y seront nombreux, rappelons nous que le dernier été fut catastrophique pour les habitants qui ont vu les températures dans | La gare créera de nouveaux îlots de chaleur Besoin d'espaces verts Préservation de la biodiversité Préservation du lien social Non prédominance des intérêts privés |
| 3 | | La gare créera de nouveaux îlots de chaleur Besoin d'espaces verts Préservation de la biodiversité Préservation du lien social Non prédominance des intérêts privés |

| | | |
|---|--|---|
| | la rue dépasser les 40 degrés plusieurs jours de suite. Les habitants du territoire ne demandent pas une gare ! Nous demandons de l'air respirable et des espaces verts accessibles permettant de réguler les températures. La modification du PLU ne permet ni l'accessibilité de la parcelle à restaurer, ni la préservation du peu d'espaces encore disponibles. Je m'oppose carrément à la destruction des jardins pour l'élargissement pas nécessaire d'une gare bétonnée qui n'a pas lieu d'être! | |
| 4 | A Aubervilliers l'été dernier des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est partout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettant tant bien que mal de tempérer la situation. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, nous avons besoin de préparer notre territoire à cette réalité. Pour le prochain vague de chaleur, celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain, vous avez un plan de secours pour que les habitants d'Aubervilliers puissent s'abriter dans des espaces verts, où est ce que la gare est justement faite pour qu'ils et elles puissent s'enfuir ? Quand on fait une gare qui détruit autant de terres aussi indispensables pour notre survie collective on s'assure au moins qu'elle soit utile pour les habitants. Nous n'avons pour l'instant aucune preuve que ce soit réellement le cas. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune. | La gare créera de nouveaux îlots de chaleur Besoin d'espaces verts pour réguler la température Utilité de la gare ? Contre l'élargissement du périmètre de la gare |
| 5 | Pourquoi vouloir modifier les espaces « jardins » Aubervilliers d'espaces verts. Tous les projets ne sont que bétonisation. Pour les habitants, pour la planète, pour lutter contre le réchauffement climatique, gardons des espaces verts. Des espaces de convivialité de plus, plébiscités par les habitants du quartier. La surface dédiée à ce projet semble totalement démesurée. Et encore une gare... Je suis contre ce projet | Ils ont raison Préservation des espaces de convivialité Opposition au projet |
| 6 | Les parcelles des jardins étaient préservées par le tribunal... pourquoi modifier le PLU ! Aubervilliers a besoin de préserver ces espaces verts c'est une villa les plus dévalorisées dans ce domaine entre autres, il faut arrêter d'artificialiser les sols surtout que l'emprise de la gare peut être revue à la baisse. Préservons les terres qu'il nous restent! | Revoir l'emprise de la gare à la baisse |
| 7 | La Société du Grand Paris a revu le tracé de la ligne 15 et déplacé le projet de puits de ventilation permettant de sauver le square de la Maladrerie à Aubervilliers. Mais l'annonce a été faite dans le cadre de cette enquête publique de la destruction des Jardins Ouvriers des Vertus pour le chantier de la gare Fort d'Aubervilliers. | Destruction des jardins pour le chantier |

| | | | |
|----|---|---|--|
| | | dernain sauvera les jardins ouvriers d'Aubervilliers. | proches |
| 8 | Contre la destruction laisser nos espaces de verdure en libre accès | | Conserver les espaces de verdure |
| 9 | Je fréquente régulièrement le quartier du Fort d'Aubervilliers. Je trouve très regrettable que la future gare empiète sur les jardins ouvriers centenaires car ils constituent un véritable patrimoine. Ces espaces verts sont à préserver, ils apportent du bien aux habitants du quartier. Il y a certainement une solution pour les préserver et construire la gare ailleurs. | | Préserver les espaces verts en construisant la gare ailleurs |
| 10 | Des jardins pour cultiver nos légumes, pour s'échapper de nos tours si grandes aux apparts si petits. Le matin des oiseaux des mélanges des rouges gorges le soir des oiseaux, des chouettes. Et des rongeurs des hérissons des grenouilles même c'est tellement chouette d'habiter avec tout ces autres animaux les observer en quittant le stress humain, c'est ça qui est cool quand on est enfant quand on est un peu plus grand...Et puis ya tout ces fruits, du raisin aux figuiers qui épaisent la terre la fait moins chaude et plus gourmande, les herbes qui tapissent la barbeque et les herbes à recettes secrètes. C'est tant de vies si intelligentes et liées qui s'écrivent et on met cette ligne de train les racines ont déjà tracé les vers investis désolé c'est déjà pris et se sont les jardiniers immigrés si contents d'avoir un petit terrain de vacances et à eux dans ce pays qui vont les défendre coûte que coûte! | | Préserver la ville de aux jardins source de culture |
| 11 | Laissez un peu de nature en ville, c'est l'avenir! Gardez les jardins! | | Laisser la nature en ville |
| 12 | La disparition des jardins d'Aubervilliers n'a aucun sens au contraire l'urbanisation devrait être stoppée, il faudrait plutôt recenser tous les immeubles de bureaux qui n'ont pas été loués depuis plusieurs années et réaffecter ces espaces pour les repenser. Concernant les jardins leur place devrait être sanctuarisée avec un dispositif comme l'obligation réelle environnementale, de plus la surface devrait être augmentée pour que les habitants aient accès à des jardins | | Stopper l'urbanisation Augmenter la surface des jardins |
| 13 | Il est grand temps de favoriser en priorité les espaces comme les jardins ouvriers où se côtoient biodiversité et liens sociaux. Le sens de la communauté réside dans la préservation des espaces naturels et du bien-être des citoyens qui vont de paire. L'amélioration de la gare devrait s'inscrire dans un projet d'accueil de trains régionaux afin de favoriser les connexions avec les petites communes pas besoin d'une gare plus grande mais au contraire une gare qui s'inscrit dans un paysage communautaire dans le respect de la nature pour le bien être de tous dans l'avenir. Voir grand c'est souvent privilégier ce qui nous semble petit. | | Préserver les jardins ouvriers, la biodiversité, l'environnement Intégrer la gare dans un projet d'accueil des trains régionaux |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | | La Société du Grand Paris prévoit un chantier d'une surface de 12 300 m ² . Cette nouvelle emprise chantier prévoit de supprimer 1 000 m ² supplémentaires de jardins ouvriers, portant l'impact total sur les jardins à près de 5 000 m ² . Le Schéma Directeur Régional d'Île-de-France (SDRIF) adopté par le Conseil régional le 18 octobre 2013, identifie le Fort d'Aubervilliers et ses jardins ouvriers comme un espace vert d'intérêt régional à préserver. Le SDRIF précise au sujet des jardins : « Il convient de pérenniser la vocation des espaces verts publics existants, de valoriser les espaces ouverts privés insérés dans la ville dense, d'optimiser l'ensemble des fonctions ou des services que rendent ces espaces. » Je comprends les besoins d'espaces pour les travaux de future gare mais la prise en compte des Jardins Ouvriers des Vertus doit être intégrée dans le projet de gare comme un site patrimonial et d'importance régionale, afin que ce projet de gare soit le moins impactant possible pour ce site. La terre des jardins est tout aussi indispensable aujourd'hui que les autres contraintes limitant l'emprise de ce chantier. La terre végétale est vivante, elle apporte un nombre considérable de services gratuits : oxygène, nourriture, captation du CO2, abris pour la biodiversité, éponge contre les crues, etc... La destruction de cette terre est tout aussi dommageable que la démolition de bâtiments ou la suppression de la pierre olympique prévue au sud du chantier. Suivant la séquence ERC, il est indispensable de trouver des solutions alternatives pour EVITER la destruction des Jardins et de RÉDUIRE au maximum l'impact du chantier sur les espaces végétalisés : - Un chantier souterrain : la construction de gares par la technique de boîtes à ciel ouvert n'est pas inéluctable. Il y a déjà 30 ans, plusieurs stations de la ligne 14 ont été réalisées sous terre directement par tunnelier avec des puits d'accès. C'est le cas de la station Pyramide, avenue de l'Opéra, les quais de la ligne 14 sont placés sous ceux de la ligne 7. Une configuration similaire est possible au Fort d'Aubervilliers. - Réduire la taille de la gare : le Fort d'Aubervilliers est déjà desservi par la ligne 7 du métro. La station existante reçoit près de 4 millions de passagers par an. Si la ligne 15 apporte 2 millions de passagers supplémentaires, ce trafic la mettra au niveau de la station Pyramide, connectant les lignes 7 et 14. Sur ce même modèle, la seule station existante pourrait desservir les deux lignes sans qu'il soit nécessaire de construire une « gare pharaonique » pour ce quartier. Beaucoup d'autres gares du Grand Paris Express au chantier ont une emprise beaucoup plus réduite que l'implantation proposée par la SGP de 12 300m ² . A titre d'exemple, ci-dessous les gares du Kremlin Bicêtre, de Vert de Maisons ou de Chevilly font moins de 7 500m ² . En suivant ces exemples et en s'adaptant au contexte, il est donc possible d'éviter la destruction des jardins et de réduire l'impact du chantier pour sauver au moins 4 800m ² de jardins Ouvriers. Il est possible aussi de délocaliser certaines fonctions du chantier sur des friches artificialisées proches du site, notamment dans l'enceinte du Fort d'Aubervilliers. Toutes ces hypothèses sont plus complexes, voire plus coûteuses que la solution proposée, mais le génie de l'ingénierie de la Société du Grand Paris a déjà permis de préserver le square de la Malacrotte et | |
| | | référence au schéma directeur qui prévoit la préservation | |
| | | réduire le périmètre de la gare et de l'impact du chantier sur les jardins | |
| | | Propositions alternatives : - chantier souterrain - réduire le périmètre de la gare | |
| | | référence aux périmètres d'autres gares du Grand Paris | |
| | | décaler le projet du chantier sur des zones artificialisées. | |

| | | |
|----|--|--|
| 14 | <p>Alors même que nous sortons d'une canicule insupportable, alors même qu'en 2003 la canicule avait fait 20.000 morts poussant les autorités à réagir et à passer des arrêtés de loi, alors même que le président Macron a lui-même dit qu'il fallait stopper l'artificialisation des sols, alors même que chaque année la France bat tous les records de chaleur, même annoncés par météo France comme étant "partie des extrêmes climatiques les plus préoccupants au regard de la vulnérabilité de nos sociétés et de l'évolution attendue de leur fréquence et leur intensité au XXI^e siècle. " vous continuez inébranlablement à vouloir imposer aux citoyens des programmes d'urbanisation qui vont à l'encontre de tout bon sens, de toutes craissances possibles dans un futur proche contrairement à ce que vous fûtes obligés de penser, alors que tout un chacun sait très bien que les meilleurs climatiseurs pour les villes sont les arbres et la végétation, alors qu'il est nécessaire de stopper la production de dioxyde de carbone et de la fibre, notamment grâce aux arbres et aux végétaux qui nous fournissent l'oxygène dont nous avons besoin pour vivre, alors que plus de 100 communes ont été privées d'eau cet été et qu'il est nécessaire de conserver des surfaces non artificialisées pour permettre aux nappes phréatiques de se remplir pendant les périodes pluvieuses, vous tentez de passer en force avec des projets immobiliers totalement obsolètes au regard de l'avenir du pays, de la région, du département et de votre ville.</p> <p>Tous les scientifiques éclairés plaident pour que soient créées un maximum de zones vertes, de ceintures vertes autour des villes, vous vous inscrivez dans des politiques complètement ringardes et dépassées, vous vendez des modes de vie qui ne correspondent plus du tout à la réalité du présent et de l'avenir, vous tirez tous les concitoyens du pays vers la bas tout en vous considérant en haut de la pyramide étatique, vous êtes déprimant.</p> <p>Votre projet est criminel et vous aurez à en répondre face aux générations futures qui auront eu le témoignage de personnes plus éclairées que vous et qui vous demanderont des comptes.</p> <p>Cessez immédiatement de vous basser corrompre par des marchands de mort et ce uniquement pour pouvoir acquérir de pauvres petits biens de consommation ridicule et tentez de vous élever dans l'humain.</p> | <p>Support l'édifice et créer le minimum de zones vertes pour lutter contre la canicule</p> |
| 15 | <p>Bonjour, la modification du PLU me perturbe beaucoup. La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devous-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> <p>A Aubervilliers l'été dernier, des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est partout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettent tant bien que mal de</p> | <p>Non à la destruction et à la pollution de zones de stockage du chantier</p> <p>Lutte contre la chaleur</p> <p>Contraires à la création d'un artefact artificiel</p> |

| | | |
|----|--|---|
| 16 | <p>Les jardins d'Aubervilliers sont un refuge pour une biodiversité rare dans ce milieu urbain. En outre, ces jardins présentent un patrimoine qui mériterait d'être classé. Tout cela pour une gare qui pourrait être construite sans empiéter sur les jardins. Il faut revoir le projet.</p> | <p>Préserver la biodiversité</p> <p>Revoir le projet sans empiéter sur les jardins</p> |
| 17 | <p>Je suis contre la disparition des jardins ouvriers d'Aubervilliers, source de liens sociaux, de calme, de bien-être...</p> <p>Je m'oppose totalement à tout projet de construction, qui menace de près ou de loin la biodiversité & la vie des citoyens.</p> | <p>Opposition à la destruction des jardins</p> <p>Opposition à tout projet de construction qui menace la biodiversité et la vie des citoyens</p> <p>Préserver la biodiversité</p> |
| 18 | <p>Les jardins d'Aubervilliers sont précieux. Ils abritent une biodiversité et permettent un ancrage à la nature à des personnes qui n'ont pas les moyens d'accéder à d'autres loisirs. Ils sont indispensables et ne doivent en aucun cas être détruits.</p> | <p>Opposition à tout projet de construction qui menace la biodiversité et la vie des citoyens</p> <p>Préserver la biodiversité</p> |
| 19 | <p>Je travaille en tant qu'aide soignante et j'interviens également dans des structures sociales et médico-sociales pour sensibiliser les personnes aux bienfaits du contact avec la nature/ le végétal. Les bienfaits d'un environnement naturel verdoyant n'est plus à démontrer. Je suis toujours très étonnée et attristée de voir des projets démentis de "biocommunication" insensés.</p> <p>Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Ces soupapes de décompression ne sont pas prises au sérieux.</p> <p>La commune d'Aubervilliers / de la Seine Saint Denis / de l'île de France avons besoin d'espaces verts, de jardins pour améliorer leur cadre de vie et participer à créer des liens sociaux.</p> | <p>Région s'oppose à tout projet de construction qui menace la biodiversité et la vie des citoyens</p> <p>Opposition à tout projet de construction qui menace la biodiversité et la vie des citoyens</p> <p>Préserver la biodiversité</p> |

| | | |
|----|---|---|
| 20 | Les jardins ouvriers sont indispensables, ils sont un abri pour la biodiversité et sont les derniers espaces verts limitant les hausses de températures déjà peu supportables l'été | Préservation de la biodiversité Lutte contre le chapeur |
| 21 | Peu importe la ville dans laquelle nous vivons, les jardins ouvriers sont très importants pour les habitants d'une commune car ils permettent non seulement de redécouvrir la nature mais ils ont aussi des vertus thérapeutiques, ils permettent aussi de récolter les produits de notre travail, de manger plus sainement et presque gratuitement. Préserver et développer le nombre de ses jardins permet également à une commune de confirmer son engagement en faveur des populations les moins favorisées et l'éco-responsabilité. Je n'ai pas la chance de posséder une parcelle dans ma commune de résidence mais je fais partie d'une association implantée au cœur d'un jardin ouvrier de la commune de Cannes et j'ai donc pu vérifier ce que j'annonce ici. J'ajoute enfin que dans le cadre de mes activités professionnelles, j'accompagne au sein de Pôle emploi, des personnes en grande détresse et précarité financière. Travailler la terre leur permet non seulement de manger mais aussi d'atténuer le manque d'estime d'eux-mêmes. | Vertus thérapeutiques des jardins (estime de soi) Source de nourriture saine et gratuite |
| 22 | Pourquoi vouloir encore une fois le périmètre des jardins? Le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 100m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m2. Comment justifiez-vous l'intérêt de passer 4000 m2 supplémentaires en zone urbanisée? Peut-être préférez-vous passer vos été caniculaires dans un métro bondé? D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'éviter la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N1) comme siphons de chantier (CPE au sens du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. Quand on fait une gare qui détruit autant de terres aussi indispensables pour notre survie collective on s'assure au moins qu'elle soit utile pour les habitants. Nous n'avons pour l'instant aucune preuve que ce soit réellement le cas. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune. | Périmètre pour la gare trop grand par rapport à celui d'autres gares Opposition à l'extension du projet de gare sur zone UM Zone UM délimitée temporairement en zone de chapeur = pollution Utilité de la gare ? |

| | | |
|----|--|---|
| 23 | Le souhait de modifier le PLU m'a choqué. A la fin des travaux d'ouverture de la ligne 17, je constate malheureusement qu'au dessus des stations, très peu d'espace vert ou de simples carrés de verdure sont mis en place. De plus, durant mes trajets quotidiens cet état qui compatibilise 3 canicules, j'ai eu très peu d'espace de verdure où m'abriter. Au vu de l'effort positif proposé malgré les nuisances de la présence de verdure sur la santé mentale, la qualité de l'air et l'ombrage et l'humidité que les plantes fournissent quand il fait chaud, il est profondément injuste de permettre cette terre qui a abrité et nourri une population qui n'a pas forcément les moyens d'avoir une telle qualité nutritionnelle. Il est nécessaire de cesser la recherche de perméabilisation des sols et il faut protéger ce patrimoine naturel nourricier. Planter un arbre fruitier aujourd'hui permet de donner des fruits dans 10 ans. Etablir des stratégies de préservation des sols et avoir des plantes permettra d'être riche dans le futur. | Lutte contre le chapeur Jardins source de nourriture saine et gratuite |
| 24 | 2 gares différentes à 100 mètres de distance, pourquoi faire ? Aubervilliers est l'une des communes les moins pourvues en espaces verts d'Île-de-France. Les îlots de chapeur y sont nombreux et le dernier îlot fut catastrophique pour les habitants qui ont vu les températures dans la rue dépasser les 40 degrés plusieurs jours de suite. Les habitants du territoire ne demandent pas une gare ! Nous demandons de l'air respirable et des espaces verts accessibles permettant de réguler les températures. | Pourquoi deux gares à m de distance Lutte contre le chapeur = espaces verts accessibles |
| 25 | C'est le béton qui rêche la forêt. | Béton sur soi |
| 26 | Quand j'ai vu la modification du PLU qui touche encore les jardins j'ai estimé devoir contribuer. Depuis 2020, les citoyens d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des Jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Île-de-France. La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Île-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins. D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'éviter la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N1) comme siphons de chantier (CPE au sens du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. Quand on fait une gare qui détruit autant de terres aussi indispensables pour notre survie collective on s'assure au moins qu'elle soit utile pour les habitants. Nous n'avons pour l'instant aucune preuve que ce soit réellement le cas. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune. | Lutte contre le chapeur = destruction des sols et pollution Opposition à l'extension de la zone de chapeur de la zone UM |

| | | |
|----|---|--|
| | <p>pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins(N) comme débarras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>La loi climat a acé l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encre imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ?</p> <p>Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | <p>La loi climat = zéro artificialisation nette</p> |
| 27 | <p>A Aubervilliers l'été dernier des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est vertout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettent tant bien que mal de tempérer la situation. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, nous avons besoin de préparer notre territoire à cette réalité.</p> <p>Pour la prochaine vague de chaleur, celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain, vous avez un plan de secours pour que les habitants.es d'Aubervilliers puissent s'abriter dans des espaces verts, où est ce que la gare est justement faite pour qu'ils et elles puissent s'enfuir ?</p> | |
| 28 | <p>Je ne veux pas que des travaux soient faits ! Laissez la nature à la nature un peu !</p> | |
| 29 | <p>Habitants du nord est de Paris, je me rends souvent à Aubervilliers. La mobilisation des riverains pour préserver leurs jardins est bien compréhensible. Pourquoi tant de destructions des derniers coins de nature pour cette gare ? Ça ne paraît pas indispensable, et je me pose la question d'une large opération immobilière fructueuse pour quelques-uns au détriment de la santé de tous, voire de leur survie dans l'avenir.</p> | <p>Pas de travaux - Laissez la nature</p> <p>Pré et contraire à la préservation de la nature et de la santé</p> <p>Source de profit immobilier</p> |
| 30 | <p>Je m'oppose à ce projet que je trouve contre éthique, socialement et écologiquement scandaleux</p> | <p>Opposition au projet, non éthique, social et écologique importante</p> |
| 31 | <p>La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France. A l'heure du réchauffement climatique, est-il raisonnable de supprimer des jardins existants ? Le projet de cette gare pour la ligne 15 a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les</p> | <p>Pourquoi 2 cars à 100m de</p> |

| | | |
|----|---|---|
| | <p>autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m² pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000m².</p> <p>Par ailleurs, deux gares différentes à 100 mètres de distance, pourquoi faire ?</p> <p>Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification, le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> | <p>distance</p> <p>Opposition à l'extension du périmètre de la gare</p> |
| 32 | <p>Aujourd'hui Aubervilliers est une des communes de France avec le moins d'espaces verts. Les jardins ont plus de sens pour les habitants et créent un lien pérenne qui semble aujourd'hui primordial face aux enjeux écologiques, qu'une énième construction en béton à l'habitat éphémère.</p> <p>Aubervilliers a besoin de venturer au moment où elle est assaillie par les promoteurs qui rongent peu à peu le PLU.</p> | <p>Opposition au bétonnage éphémère</p> <p>Les jardins revêtent un enjeu écologique</p> |
| 33 | <p>Je suis contre la destruction des espaces verts en Île de France, espace très urbanisé qui a besoin de lutter contre le réchauffement climatique de façon très importante.</p> | <p>Opposition à la destruction d'espaces verts</p> |
| 34 | <p>Il est aberrant, dans une commune aussi dense qu'Aubervilliers et avec aussi peu d'espaces verts de continuer à tout bétonner.</p> <p>L'histoire de cette ville est marquée au fer rouge par son changement et son adaptation ; d'une commune rurale à industrielle, puis aux logements populaires modernisés qui ont ouvert la voie à l'urbanisation sauvage. Il est peut-être désormais temps de faire à nouveau évoluer la ville vers un lieu en réponse aux enjeux écologiques d'aujourd'hui.</p> <p>La gare de métro de la mairie d'Aubervilliers ne comporte que peu d'entrées de métro ; elle est immense et bien souvent vide... La place de la mairie a été couverte sous le béton, malgré 3 pauvres arbres verdés de murets pour deux pauvres sorties de métro. Ce cas là doit-il servir d'exemple pour la Porte d'Aubervilliers ?</p> <p>L'architecture change. Les nouveaux lauréats, la nouvelle génération réécrit les projets classifiés par le Grand Paris. La métropole parisienne tirera son chapeau et raisonnera dans le monde lorsqu'elle aura cessé d'être une ville tentaculaire qui ronge sur les derniers espaces verts. L'avenir géré, l'inspiration viendra de ceux qui parviendront à concilier les projets économiques et sociaux avec ceux environnementaux. Il paraît intolérable et tellement archaïque, dès lors, de faire pousser des gares, des tours (avons nous campus Condorcet...) de la même manière que nous le faisons dans les années 50...</p> | <p>Opposition au béton dans une ville car encrée en espaces verts</p> <p>Yuséité des faire pousser des gares et des tours</p> |

| | | |
|----|---|---|
| | <p>(période qui se répèrécurent aujourd'hui sur de nombreux albertvillaisiens). Et tout ça au mépris des habitants qui ne sont jamais consultés... Comment prétendre être une mairie moderne, tournée vers ses habitants, avec ce genre de projet ? La modernisation n'est plus dans le béton !</p> <p>35 Je n'habite pas Aubervilliers, il est vrai. Vous me direz donc "que vient faire mon avis ici ?". Parce que c'est quand même dringue, que compte tenu de tout ce qu'on dit sur le réchauffement climatique, sur l'importance d'avoir des espaces verts ouverts et verts, tant pour les riverains (en terme de neurosciences, il est clairement prouvé que le stress est plus bas quand nous sommes en pleine nature, qu'en plein bitume) et pour les animaux qui peuplent ces jardins et qui sont si combien importants pour la biodiversité. En vrai, on pourrait donner 20 000 exemples de leur utilité.</p> <p>De plus, depuis 2020, les citoyens d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des Jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France. C'est quand même dingue que MEVME AVEC CA, on s'acharne à les détruire, tout ça pour un besoin de plus de tonnes.</p> <p>Je n'habite pas Aubervilliers, c'est vrai, mais ce comportement me dégage. Il est représentatif des idées que la politique et fait de l'écologie, et manifestement, de la démolition. Les gens se mobilisent et obtiennent gain de cause ? on les emmerde, on continue, c'est fou. C'est fou de se dire que la municipalité prétende que ses administrés crévent de chaleur dans la rue bitumée, plutôt que sous des arbres qui eux, permettent d'abaisser la température. 15 degrés de différence, c'est pas rien, surtout avec les étés caniculaires que l'on va avoir dans le futur.</p> <p>Le futur, habitant d'Aubervilliers ou non, on aura le même. Respectez la décision de Justice (j'en reviens pas d'écrire cette phrase, où sommes-nous ? en Chine ?) et fouettez leur la paix.</p> <p>Merci bien.</p> | <p>La destruction des espaces verts publics pour lutter contre le réchauffement climatique, sur leur territoire.</p> <p>Respecter la décision de Justice.</p> |
| 36 | <p>Ce proverbe indien (ou pas) résume bien l'observation que je souhaite faire pour cette modification du PLU : « Quand le dernier arbre aura été abattu - Quand la dernière rivière aura été empoisonnée - Quand le dernier poisson aura été pêché - Alors on saura que l'argent ne se mange pas. »</p> <p>La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'envisager encore d'imaginer des projets qui consomment ces espaces plantés, acteurs de la biodiversité et de la qualité de l'air (pollution et température), perméables et nourrissants ? D'autant plus, comme ici, riche en lien social. Une remise en état ou une compensation ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels (laisser une planète viable pour l'humanité). Si le besoin est de proposer des transports en commun, il est réaliste et impératif de proposer des projets de gare sur des emprises réduites et adaptées au vivant.</p> <p>Il faut tenir compte des nécessités liées à la sauvegarde des espèces, y compris celle dont nous sommes les représentants, plus ou moins conscients de notre responsabilité destructrice. C'est assez simple à</p> | <p>La loi climat = zéro artificialisation nette.</p> <p>Consommer ces espaces plantés contribue à la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique.</p> <p>Pas de remise en état ou de compensation.</p> <p>Sauvegarde des espèces.</p> |
| 37 | | |

| | | |
|----|--|---|
| 38 | <p>N'étant pas citoyenne de la ville, je pense quand même que cela me concerne, car destruction de notre écosystème est un problème qui nous concerne tous. Je suis donc opposée au projet de destruction de ces jardins afin de protéger les êtres vivants qui y logent, et d'offrir unilatéralement aux habitants de la ville.</p> | <p>Opposition à la destruction des jardins.</p> |
| 39 | <p>Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Ile-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, nous avons besoin de préparer notre territoire à cette réalité. Depuis 2020, les citoyens d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des Jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France.</p> <p>D'une part, la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annulation de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification prévoit aussi d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée). Ce projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m² pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m². Pour moi vous ne justifiez pas l'intérêt de passer 4000 m² supplémentaires en zone urbanisée.</p> <p>La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'envisager encore d'imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer des sols artificialisés. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière particulièrement superficielle car il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouverts d'Aubervilliers.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouverts indispensables à notre vie communale.</p> | <p>Opposition à la destruction des jardins.</p> <p>La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'envisager encore d'imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer des sols artificialisés. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière particulièrement superficielle car il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouverts d'Aubervilliers.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouverts indispensables à notre vie communale.</p> |
| 40 | | <p>23 à Paris le 26 octobre, il est vital de conserver et de développer les espaces de verdure dans les villes,</p> |

| | |
|----|---|
| | <p>afin de garder la possibilité de respirer, en lien avec la nature. Assez de béton! Assez de climatiseurs!</p> |
| 41 | <p>J'ai appris qu'il y avait une modification du PLU qui touche encore les jardins d'Aubervilliers et j'ai voulu contribuer tout de suite. Aubervilliers est une des villes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OVVS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Je travaille à Aubervilliers et je me rends compte à quel point il est impensable de maintenir, voir socialiser ces espaces, car c'est notre même survie en tant qu'espèce humaine qui se joue de nos jours. Lors de la cantonale, nous aurons besoin de nous réfugier dans des espaces comme ces jardins. Il me semble complètement absurde de bêtonner encore davantage nos quartiers. D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débarras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. Le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. 2 gares différentes à 100 mètres de distance, pourquoi faire ? En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a des conséquences à notre vie communale.</p> |
| 42 | <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Île-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> |
| 43 | <p>Les constructions envisagées riquent fort de devenir des friches commerciales (à l'image de nombre de centres commerciaux comme le Millénaire ou des friches tertiaires (comme la tour Parterre). De même les logements en plus des 2000 en cours contribuent à surdensifier Aubervilliers tant alors que les espaces de pleine terre sont à la portion congrue. Il faut adapter ce projet à la nécessité de sanctuariser les espaces naturels de pleine terre, afin de lui permettre aussi d'être viable à moyen et long terme. Son caractère surdimensionné tant par son emprise au sol que sa hauteur constitue un risque beaucoup trop lourd pour la collectivité tant du point de vue de l'environnement que financier.</p> |

| | |
|----|--|
| 44 | <p>Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie. La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Île-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins. D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débarras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. Le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. 2 gares différentes à 100 mètres de distance, pourquoi faire ? En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a des conséquences à notre vie communale.</p> |
| 45 | <p>Les jardins ouvriers doivent être protégés, à Aubervilliers comme ailleurs, et ni gare ni solarium ne doivent les détruire ! La modification du PLU de pleine commune, m'a grandement interpellées.</p> |
| 46 | <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Île-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> |

| | |
|----|---|
| | <p>France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier viendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NJ) comme débarras de chantier (CPE) au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encrever un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre à l'état une partie de ces jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins.</p> <p>b. Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous attaquons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> |
| 47 | <p>2 gares différencées à 100 mètres de distance, pourquoi faire ?</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> <p>Dites, ce n'est pas le moment, avec le changement climatique, de faire ce genre de choses. On a besoin de surface non bétonnée comme les jardins d'Aubervilliers à l'avenir. Réfléchissez au futur.</p> |

| | |
|----|---|
| 43 | <p>Je participe à cette enquête publique car il est inadmissible qu'un PLU s'attaque encore une fois aux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> <p>La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitants.es d'Aubervilliers / de la Seine Saint Denis / de l'Île de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entouré.es de plus de béton et de pollution. C'est donc abordable de bétonner encore davantage nos quartiers.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NJ) comme débarras de chantier (CPE) au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> |
| 49 | <p>Les élus sont aux services des administrés, il faut le rappeler et leur écoute doit ainsi être obligatoire. Il est incompréhensible qu'à ce jour de tels projets destructeurs des derniers espaces de verdure et de biodiversité en milieu urbain. L'expression et les alertes citoyennes doivent être prises en compte, sinon comment qualifier une telle politique de la part des représentants ?</p> |
| 50 | <p>J'ai été très choqué par la destruction illégale de 4000 m2 des jardins ouvriers d'Aubervilliers. Et je vois à présent qu'il est question de réduire encore le périmètre des jardins !</p> <p>Des températures records atteintes à Aubervilliers l'été dernier devraient suffire pour sanctuariser et même agrandir ces jardins, mais le bétonnage veut toujours en détruire plus. C'est rageant.</p> |

| | |
|-----|--|
| | <p>La restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation pour accueillir une partie de la piscine olympique, doit prévaloir. Je m'oppose à toute modification ayant pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne serait donc pas restaurés), et veiller à ce qu'il ne soit temporairement de l'autre partie de la zone jardins (ni comme débarras de chantier CPE, ni service du projet de gare.</p> <p>La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encaisser un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ?</p> <p>Voilà pourquoi je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquat sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> |
| 51. | <p>Dans un contexte de densification croissante du bâti urbain, il semble déraisonnable pour l'avenir de sacrifier les parcelles de jardins ouvriers. C'est un patrimoine commun rare et l'importance du Grand Paris Express ne saurait justifier que l'on ampute des rares espaces de pleine terre. Le PLU est un outil politique qui a vocation à défendre une conception adaptée de l'urbanisme, pas de contrevenir aux objectifs de la loi Climat qui a sanctifié le principe de 0 artificialisation des sols.</p> |
| 52 | <p>Je participe à cette enquête car je constate que le projet de modification du PLU aurait des conséquences négatives sur les jardins ouvriers.</p> <p>Aubervilliers compte déjà trop peu d'espaces verts, par exemple loin des recommandations de l'OMS. À l'heure de la catastrophe écologique, il y a urgence à préserver chaque espace non construit, chaque arbre.</p> <p>Nous connaissons les effets d'îlots de chaleur. Écoutez les scientifiques, pensons le long terme, pensons à ce qui nous importe vraiment en premier.</p> <p>Les citoyens et citoyennes ont déjà obtenu gain de cause contre la destruction des Jardins des Vertus.</p> <p>Pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes du Grand Paris, il n'y a pas fallu, plus que 1000 m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m2. Pourquoi des 4000 m2 supplémentaires ?</p> |
| 53 | <p>La modification n°3 du PLU est une aberration. En plein réchauffement climatique, il faut conserver la pleine terre des vertus, dans une Seine et Denis qui crève de sa sur-bétonisation avec un arc-bouté aux espaces verts ridiculement bas par habitant. Par ailleurs, en n'offrant à la jeunesse du 93 que des espaces hostiles, Plaine Commune fait une grave erreur sociale. Renvoyer du béton à une jeunesse en souffrance ne peut que générer de la violence d'un lieu lui-même violent. Les jardins sont (étaient) un lieu de rencontre et d'appartenance où toutes les générations pouvaient se retrouver et permettre aux plus humbles de souffrir (tout le monde n'a pas une maison de campagne), avant leur honteuse destruction</p> |

| | |
|----|--|
| | <p>par les maires d'Aubervilliers et de St Denis avec l'approbation du département. Il faut préserver à tout prix ces jardins et permettre qu'ils puissent accueillir à nouveau la faune et la flore qui survivent tant bien que mal dans un département sinistré écologiquement !!!</p> |
| 54 | <p>Il devient de plus en plus irrationnel que les principaux intéressés ne soient consultés que pour "soit dire" donner leur avis sur les projets futurs. On n'a l'impression que nos remarques sont ignorées, ou bien prises en compte uniquement pour valider les couleurs et le type de matériel qui sera mis en place. Il y a de cas techniques que ne connaissons que le moi rentabilité à tout prix!!!</p> |
| 55 | <p>habitante concernée par l'air, la température, et la qualité de vie des citoyens de cette ville.</p> |
| 56 | <p>Il faut préserver les jardins, tous les jardins. Ce sont des havres de fraîcheur en cas de canicule et des oasis pour la biodiversité au milieu du béton.</p> |
| 57 | <p>Mais pas habitants de Paris, des Courtilières par exemple sont plus concernés aussi par ces aménagements. Une gare, évidemment, qu'il en fait une, mais pas obligé de supprimer le moindre espace vert pour autant... Ça suffit maintenant !</p> <p>Laisser la nature reprendre du terrain, et laisser nos oiseaux en paix...</p> <p>LE SECTEUR T2 "CONSTRUCTIBLE" ENTRE LA PISCINE ET LES JARDINS N'EST PAS NECESSAIRE, il faut conserver TOUS LES JARDINS SANS EXCEPTION</p> <p>MERCI!</p> |
| 58 | <p>J'ai travaillé 10 ans à Zhigaro et il y avait toute la nature du Fort et des jardins pour respirer, rafraîchir l'air, protéger les animaux sauvages... et nourrir la population autour</p> <p>La modification du PLU empêchera la reconstruction des jardins détruits d'autant qu'il est prévu d'agrandir la zone détruite pour construire une gare que nous savons inutile et pour déposer des déchets de chantiers, polluant à vie</p> <p>Pour moi tout cela n'est qu'un crime pour que des élus et entreprises tirent encore plus de pouvoir et de profits</p> <p>Or, pour moi l'essentiel, le vital, l'urgence c'est la nature qui la porte surtout en Seine Saint Denis qui n'a aucune autonomie alimentaire / énergétique / en eau et à Aubervilliers qui a la chance d'avoir ces jardins centenaires qui abritent et nourrissent de nombreuses familles ouvrières... filtrant l'air et captant l'eau... Le dernier été a montré que les îlots de chaleur sont mortels, la flambée des prix alimentaires montre qu'il faut produire local et la rareté de l'eau prouve qu'il faut impérativement non seulement protéger, mais</p> |
| | <p>Gare inutile</p> <p>Besoin d'agrandir les jardins pour lutter contre la pollution et la chaleur</p> |

| | | |
|----|---|--|
| | <p>accroître autant que possible les zones de terres végétatives avec petits jardins, arbres, haies... Honte à vous qui projetez de tuer nos enfants... Nous nous battons jusqu'au bout pour eux</p> <p>Oui à la ligne 15, non à la dictature des promoteurs sans aucune considération pour la vie des habitants !</p> <p>Comme c'est le cas sur de trop nombreux chantiers, le chantier prévu pour la L15 ne cherche pas à minimiser son empreinte mais plutôt à élargir le plus possible pour pouvoir réquisitionner les terrains au nom d'un chantier reconnu d'utilité publique pour ensuite être en capacité de le revendre au plus offrant...</p> <p>Cela me donne la nausée, d'autant que les habitants et leur jardin ont été maltraités et ignorés au nom d'une piscine d'entraînement pour les AD et de son "solarium".</p> <p>Cela ne s'arrêtera donc jamais ????</p> <p>Des lois sont censées protéger les habitants d'une artificialisation des sols insoutenable...nulle besoin d'ajouter des exemptions à tous ce que nous constatons ces dernières années sur l'évolution du Climat et de ses conséquences...</p> <p>espérons qu'elles s'appliquent enfin à ces Promoteurs qui se considèrent au dessus du peuple qu'ils méprisent.</p> | <p>Emprise de la gare et des graves que nécessaire pour permettre d'autres constructions</p> |
| 60 | <p>Après avoir été partiellement détruits par le chantier de construction de la piscine, les jardins d'Aubervilliers sont à nouveau menacés par le chantier de la ligne 15 du Grand Paris Express.</p> <p>Il est prévu la destruction d'environ 5000 m2 supplémentaires de jardins (dont la parcelle que la cultive) dans une des villas les plus denses de France (les promoteurs immobiliers logent sur ces jardins ????)</p> <p>L'artificialisation des sols ne semble par être un problème dans le 93!</p> <p>Le collectif de défense des jardins pense qu'il n'y a aucun intérêt à accepter cette destruction et qu'il faut au contraire se mobiliser pour exiger que la gare soit construite avec le strict minimum nécessaire de destruction de jardins, ce qui n'est pas le cas actuellement.</p> | <p>Construit en la gare en détruisant le strict minimum de jardins</p> <p>Oppositi on au stockage des graves du chantier</p> |
| 61 | <p>Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie. La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstruction de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines</p> | <p>Pollution et destruction des sols sur la future zone de stockage du chantier</p> |

| | | |
|----|--|--|
| | <p>d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins. D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avait pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme déversoir de chantier ICTP au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone et à remettre en état et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encre imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers? Cette modification du PLU entraine directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie l'indispensable à notre vie communale.</p> | <p>40 mètres de la gare : augmentation sur une partie de la zone UN au détriment des jardins</p> |
| 62 | <p>Les jardiniers (de ces jardins privés) se croient au dessus des lois et enfument régulièrement le quartier en faisant brûler leurs déchets verts.</p> <p>En l'occurrence, moins de jardins = moins de pollution.</p> | <p>Mars de jardins = moins de pollution du fait du brûlage des déchets verts</p> |
| 63 | <p>Aubervilliers a besoin d'espaces verts. Il y a un grand savoir faire de jardinage et d'entretien de la nature dans cette ville. La justice avait tranché. La modification du PLU me semble une manoeuvre autoritaire indignes d'un fonctionnement démocratique. Retourner de la pleine terre à l'heure du réchauffement climatique diminue la confiance que j'ai dans les institutions.</p> | <p>Sécheresse en = chaleur</p> |
| 64 | <p>Je suis tout à fait défavorable au projet de modification du PLU.</p> <p>1) Tout d'abord, alors qu'une décision de justice avait entériné la préservation de l'ancienne zone "UNM", le nouveau PLU permet une zone de stockage de déchet de chantier sur des jardins non encore détruits. Ce sont des jardins dont le sol et sa vie organique se sont enrichis pendant plus de 100 ans qui vont être détruits. De plus, comme indiqué par le SGR, ce chantier comprendra des éléments polluants. Même si le chantier est temporaire, l'écosystème sera bien détruit et mettra des DIZAINES d'années à se régénérer. C'est inacceptable.</p> | <p>Pollution des jardins sur la future zone de stockage</p> |

| | |
|---|---|
| <p>La zone UMI doit être préservée dans son intégralité.</p> <p>2) Le solariem de la piscine a été abandonné. Pourtant, la taille de la zone UOp n'a pas évoluée. Ceci est incompréhensible. Puisque l'emprise du projet de piscine est réduite, la zone UOp doit être réduite d'autant. Les jardins détruits doivent être rendus à la collectivité pour permettre leur remise en état, comme cela avait été promis par les élus suite à la décision de justice.</p> <p>3) Par ailleurs, l'emprise de la gare est bien plus grande que ce qui est strictement nécessaire. D'autres gares du grand Paris sont nettement plus petites; il est donc possible de la réduire.</p> <p>Il faut donc faire une gare plus petite, plus résiliante et humble, et nécessitant moins de matériaux à très forte émission en CO2. Cela permettrait de préserver les jardins et d'économiser des matériaux. La surface de la zone UOp doit être drastiquement réduite, et non augmentée comme cela est le cas dans ce projet modifiable, qui voit l'ancienne zone UMI être amputée pour devenir UOp.</p> <p>Enfin, vue l'ampleur de la crise climatique actuelle, rien, absolument rien, ne justifie la destruction de jardins. Au contraire, tous les types d'espaces verts devraient être développés partout où cela est possible.</p> | <p>Pas de réduction du périmètre de la piscine ni de l'abandon du solariem</p> <p>Périmètre de la gare : une partie de la zone UMI doit être conservée dans son intégralité</p> <p>Utiliser matériaux moins forts</p> <p>Les transports collectifs sont aussi une partie de la zone UMI, donc trouver des compromis avec la préservation des espaces naturels</p> |
| <p>65</p> <p>Il est important que l'aménagement du site puisse se faire dans de bonnes conditions et que la gare puisse accueillir au mieux la future ligne du Grand Paris. Préserver les jardins à tout prix au détriment d'un chantier majeur pour le développement des transports en commun serait un non-sens. Nous avons besoin de transports collectifs pour réduire la pollution et l'emprise de la voiture sur nos villes. Out pour préserver les espaces naturels, mais la propriété est d'accélérer le déploiement de transports alternatifs à la voiture. Quant à la piscine, elle doit être une chance pour développer la pratique sportive d'une partie des habitants. Donc oui essayons de préserver les espaces naturels, mais il faut aussi penser qu'il y a d'autres priorités et trouver les bons compromis.</p> | <p>Les transports collectifs sont aussi une partie de la zone UMI, donc trouver des compromis avec la préservation des espaces naturels</p> |
| <p>66</p> <p>N'avez-vous toujours pas compris qu'en bétonnant vous faites grimper le thermomètre? De plus, dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympiques, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur des parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous attaquerons encore cette modification s'il le faut, car un effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> | <p>Périmètre de la gare : augmenté sur une partie de la zone UMI au détriment des jardins</p> <p>Béton sud on = châtir</p> |

| | | |
|-----------|---|---|
| <p>67</p> | <p>Donc, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> <p>Il faut respecter les espaces verts et les jardins qui sont indispensables à la biodiversité. Pourquoi faire une gare gigantesque plutôt qu'une simple station comme à Paris? L'équilibre écologique et social de la banlieue est important, il faut le respecter.</p> | <p>Pourquoi une gare si grande ?</p> |
| <p>68</p> | <p>Lorsque j'ai vu la modification du PLU qui touche encore les jardins, j'ai estimé devoir contribuer...</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débaras de chantier (CPE au service du projet de gare). Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>Aubervilliers est l'une des communes les moins pourvues en espaces verts d'Île-de-France. Les îlots de chaleur y sont nombreux et le dernier été fut catastrophique pour les habitants qui ont vu les températures dans la rue dépasser les 40 degrés plusieurs jours de suite.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> | <p>Périmètre de la gare : augmenté sur une partie de la zone UMI au détriment des jardins</p> <p>Périmètre de la gare : augmenté sur une partie de la zone UMI au détriment des jardins</p> |
| <p>69</p> | <p>Par différents jugements en février, mars et juillet 2022, la Cour administrative d'appel de Paris a donné raison au Collectif de défense des jardins ouvriers du Fort d'Aubervilliers dans sa lutte pour leur préservation. Un nouveau projet pour la piscine à dimension olympique était prévu sans le solariem et ses parties annexes qui détruisaient une vingtaine de parcelles, et les jardins détruits devaient être remis en état.</p> <p>Or, ce que montrent aujourd'hui les documents de modification du PLU de Plaine Commune n'est pas tout à fait ce que nous étions en droit d'attendre.</p> <p>En effet, la zone des jardins détruite par les travaux de la piscine passe du zonage UMI – zone urbaine mixte, c'est-à-dire constructible puisqu'ayant des fonctions liées à l'habitat, aux commerces, aux</p> | <p>Périmètre de la gare : augmenté sur une partie de la zone UMI au détriment des jardins</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>équipements - en zonage N) – soit espaces naturels sensibles dédiés aux jardins partagés, ouvriers ou familiaux, à protéger de toute utilisation, construction ou acquies qui ne serait pas compatible avec leur préservation et leur amélioration », ce que nous aurions pu approuver si la modification n° 3 du PLUI s'était arrêtée là ! Mais ce n'est pas le cas.</p> <p>Un nouveau zonage est créé, d'un côté le N1, sur une grande partie de la zone UM initiale pour la partie des jardins concernés par les travaux de la Société du Grand Paris, et de l'autre une extension de la zone UG3 s'étend à la gare de la ligne 15 du Grand Paris Express, incluant une partie de ses infrastructures (gare, bâtiment des voyageurs et ses accès), mais aussi les équipements d'intermodalité (bus, vélos, taxis). Elles correspondent aux emprises dites « entièrement nécessaires au fonctionnement de la gare... ainsi qu'au respect des exigences environnementales du PLUI ».</p> <p>De qui se moque-t-on ? On nous annonce une nouvelle emprise de parcelles des jardins ouvriers, qui elles ne seront pas destinées à être remises en état après les travaux. Ceci montre bien une fois de plus que ce système domine d'un côté pour mieux le reprendre de l'autre !</p> <p>Même si la justice domine raison au bon sens, qui est de préserver des espaces naturels de plus en plus nécessaires à la biodiversité et à la santé des populations face aux dérèglements climatiques, que nous subissons déjà fortement, Plaine Commune n'agit pas dans un souci de préservation et de respect des exigences environnementales, mais dans le respect des exigences des projets et chantiers de la Métropole du Grand Paris et de Grand Paris Aménagement.</p> <p>Car il faut aussi aborder la question de GPA dans cette modification du PLUI, puisque dans les plans de sa phase 2 de constructions de 900 logements supplémentaires sur le secteur Gare, nous voyons apparaître une tour – apparemment dédiée à du logement, des bureaux et des commerces -, sans aucune explication mais sur une emprise de jardins supplémentaire, à laquelle doit s'ajouter le nouvel emplacement de la gare routière dont le fonctionnement sera rendu impossible du fait de la construction sur le parking de la piscine et de la gare de la ligne 15.</p> <p>Cette nouvelle enquête publique sur la modification N° 3 du PLUI est donc un jeu de dupes : on préserve une toute petite partie des jardins pour en enlever une autre !</p> <p>Pourtant le rapport de l'enquête publique de décembre 2019 affirmait que « Le projet de PLUI de Plaine Commune porte une ambition forte en termes de lutte contre le changement climatique » et le 2e axe du PADD s'intitulait « Un territoire écologique, résilient et respectueux du bien-vivre ». Or sont donc passés ces objectifs de valorisation et de préservation des espaces existants, le développement de nouveaux espaces en lien avec le projet de la vigne verte et bleue annoncés depuis longtemps, et les priorités soulignées par les habitants d'Aubervilliers qui réclamaient en tout premier lieu des actions en faveur de la protection de l'environnement et de l'aménagement de plus d'espaces verts ?</p> <p>Une nouvelle bagarre juridique s'annonce. Elle sera forcément déclinée par le Collectif de défense des jardins ouvriers du Fort et les jardiniers qui seront une nouvelle fois dépossédés de leur espace de jardin. Le Collectif Climat d'Aubervilliers sera résolument à leurs côtés dans cette lutte juste et vitale.</p> |
|--|--|

| | |
|----|---|
| | <p>Le Collectif Climat d'Aubervilliers.</p> <p>70</p> <p>La modification du PLUI qui touche encore les jardins d'Aubervilliers me touche et il me semble de notre devoir de citoyen de contribuer à cette enquête. A Aubervilliers l'été dernier des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est partout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettent tant bien que mal de tempérer la situation. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, nous avons besoin de préparer notre territoire à cette réalité.</p> <p>Pour la prochaine vague de chaleur, celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain, quel plan de secours prévoyez-vous pour que les habitants d'Aubervilliers puissent s'abriter dans des espaces verts ? Quelle utilité cette gare à 100 mètres de l'autre, dans la situation de misère sociale et d'urgence climatique dans laquelle nous sommes ?</p> <p>D'une part, la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification prévoit d'ailleurs pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NJ) comme débarras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. Dans sa décision relative au recours contre le PLUI pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLUI a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous attaquerons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans empiéter les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquats sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> |
| 71 | <p>Dans les temps de précarité climatique que nous vivons, il n'est pas raisonnable, pour les institutions, de continuer à privilégier le bétonnage. Nous avons besoin de respirer, surtout dans les métropoles. Quand je me trouvais à Aubervilliers, ces jardins étaient un vrai poumon. La situation est aujourd'hui détestable.</p> |

| | | |
|----|--|--|
| 72 | <p>En février 2022, la cour administrative d'appel de Paris a refusé la construction d'un Solarium et la destruction d'une des jardins ouvriers, jugeant que ce projet "portait atteinte à un noyau de biodiversité". C'est été, un hebdomadaire national précisait aussi que les jardins avaient été d'un grand secours aux habitants qui ne pouvaient plus dormir dans leurs logements, du fait de la vague de chaleur (https://www.nouvelobs.com/écologie/2022/08/03/08561624/a-chaque-ranicle-on-voit-un-confinement-bis-9-subsolviers-le-calvaire-de-la-chaleur.html). A ce titre, il apparaît que les jardins sont aussi un refuge essentiel pour préserver la santé humaine et concourent ainsi à l'intérêt général. Leur préservation apparaît essentielle pour la justice et les projets de transport en commun, s'ils sont précédés aussi, ne doivent pas se faire au détriment de ces espaces, au risque d'aggraver les impacts sociaux et sanitaires des vagues de chaleur qui vont se multiplier et s'aggraver dans les années à venir, comme l'annonçait encore récemment le Haut Conseil pour le Climat.</p> | |
| 73 | <p>Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie. La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconquête de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? La loi climat a-t-elle l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encombrer l'urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadaptée sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> | |
| 74 | <p>Pourquoi j'émet un avis défavorable à ce projet de modification n° 3 du PLU : - Au nom du peuple Français la CAAP rejoint l'EPT Plaine Commune de réduire au strict nécessaire les zones UG. La modification du PLU proposée, voir les plans p.14 de la notice explicative, augmente les zones UG et ne répond donc pas à l'ordonnance de la présidente. - pour juger du « strict nécessaire à l'implantation de la gare et de la piscine » il n'est fourni que le plan masse de la piscine mais pas celui de la gare des parkings et des espaces publics autour. - dans la dialectique de la modification vous posez sur la notion de jardins (jardins, familiaux, jardins partagés, jardins arborés). En effet, le terrain intitulé jardin arboré non accessible aux nageurs n'est pas dans votre projet, ce qui pour releverait des jardins cultivés, pourquoi ?</p> | |

| | | |
|----|---|--|
| 75 | <p>- sur le fond en 2022, la lutte contre le changement climatique et l'artificialisation des sols, la préservation des espaces verts et de la biodiversité est l'objectif prioritaire de tout projet d'aménagement d'autant plus en milieu urbain. Le projet que vous soumettez est loin d'atteindre cet objectif. Il ne va pas au bout d'une réflexion pour répondre à ces enjeux cruciaux pour la planète. Je pense qu'il y a d'autres solutions inexplorées pour concilier préservation des jardins potagers et aménagement d'équipements de loisirs et de transport. En effet, vous pourriez contraindre les promoteurs de réaliser la piscine et la gare sans toucher démolir les jardins familiaux. Les concepteurs, dont je suis, trouveront des solutions : - soit redécouvrir la piscine... - soit enterrer la gare et ou la piscine... En effet ces propositions sont compliquées à mettre en œuvre mais la facilité de votre proposition n'est pas à l'échelle de l'enjeu et des techniques du 21ème siècle. - votre proposition d'emprise du chantier sera pour effet de détruire des terres cultivées depuis des décennies que vous ne pourrez jamais retrouver une fois le chantier terminé. Ces terres ont une valeur inestimable que nous devons préserver comme un patrimoine à classer au même titre qu'un monument historique. Arrêtons de prendre les espaces naturels souvent classés N comme des réserves foncières potentielles. Pour conclure : Il n'est jamais trop tard pour reconnaître qu'un projet n'est pas à la hauteur de tous les enjeux sociaux, écologiques et économiques, surtout quand son acceptabilité est mise à mal. Etes-vous prêt à retravailler ce projet en co-concevoir avec les habitants, les utilisateurs actuels et futurs du site ?</p> <p>Michel Valois Architecte - Architecte paysagiste - commissaire enquêteur Membre d'honneur des jardins familiaux de Fleury-Mérogis et membre du collectif "Oui au collège mais pas sur les jardins familiaux de Fleury-Mérogis"</p> | |
| 75 | <p>La modification du PLU de plaine commune, m'a grandement interpellée. Depuis 2020, les citoyens des d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des Jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France. D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'éviter la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins</p> | |

| | | |
|----|--|--|
| | | (N) comme débarras de chantier CPTE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amener la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle constitue bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. Dans sa décision relative au recours contre le PLUI pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLUI a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous attendons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans empiéter les anciens jardins ouvriers d'Aubervilliers. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale. |
| 76 | | Il faut absolument prendre soin des champs qui définissent la nourriture locale, préserver la biodiversité, stop aux projets inutiles et coûteux. |
| 77 | | Tout devrait être fait pour conserver le maximum d'espace dédié aux jardins pour leur importance environnementale et sociale. Destruction déjà trop importante...dans une ville déjà si dense |
| 78 | | Encore du béton sur des espaces verts ! Encore des sols artificialisés et imperméabilisés ! Il faudrait encore 25" In octobre, le parmafrost fond, la biodiversité s'effondre, il faut quoi pour nos "représentants" arrêtent de nous tuer ? |
| 79 | | Cette modification est illégale, comme l'était celle qui a déjà tenté d'empiéter sur les jardins d'Aubervilliers. Je remarque qu'il n'y a pas un seul avis positif dans cette enquête, j'espère que le commissaire enquêteur en fera état comme il se doit. Nous ne pouvons continuer à aménager au détriment des habitants de nos territoires. |
| 80 | | Bonjour, |

| | | |
|----|--|---|
| | | Je ne comprends pas la modification proposée dans ce PLUI, notamment au niveau de l'emprise que le projet de gare viendrait générer sur les jardins d'Aubervilliers. Une décision de justice a été rendue très récemment, instituant l'importance de sanctuariser ces jardins. A nouveau, j'ai le sentiment que les décisions prises par nos élus vont à contresens, avec les priorités écologiques et toujours, dans la sensibilité sur les espaces à artificialiser (5000m2 pour une gare I17?). Tout cela alors qu'une autre gare est toute proche. Ce projet n'est pas sérieux et demande à être revu. Je m'oppose totalement à la modification du PLUI. Merci pour votre attention |
| 81 | | La commune de Parth est une des communes les plus polluées de France (article du Parisien du 12 mai 2016). Lors des derniers épisodes de canicules, les relevés de températures et les cartes thermiques ont clairement montré que les villes les moins dotées en espaces verts étaient aussi les plus chaudes et celles où la chaleur sévissait le plus. Le vis à parth et travaille à Aubervilliers, j'aimerais pouvoir respirer un air qui ne sente pas seulement la pollution des voitures et le béton. Le projet de gare tel qu'il est conçu va ajouter du béton et des sols artificiels dans un quartier déjà quasiment intégralement recouvert de béton. C'est désagréable au quotidien et invivable en période forte chaleur. Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, je m'oppose au projet de modification. |
| 82 | | Bon courage |
| 83 | | Je ne comprends pas que l'intégrité de ces jardins soit encore menacée. Depuis 2020, les citoyens d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France. Le projet de cette gare pour le ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000m2. Pour moi vous ne justifiez pas l'intérêt de passer 4000 m2 supplémentaires en zone urbanisée. D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée) et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NJ) comme débarras de chantier (CPE) au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle constitue bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. |

| | |
|----|--|
| | <p>Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore, le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous attaquons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à la vie de tous.</p> |
| 84 | <p>Bonjour, je suis opposé à la destruction des jardins et à la modification du PLU. La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> <p>Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous attaquons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commun</p> <p>Audrey Varmon. Comédienne et auteur</p> |

| | |
|----|---|
| 85 | <p>Bonjour, J'ai appris qu'une nouvelle modification du PLU de Plaine Commune était en cours. J'exploitais une parcelle du Jardin des Vertus qui a été démolie il y a un peu plus d'un an. Certes, j'ai été relogé sur une autre parcelle. Mais au-delà de ce préjudice personnel, qui m'a fait perdre quelques centaines d'heures de travail (enrichissement de la terre, achat et plantation des plantes qui ont été détruites), je m'interroge sur l'utilité de ces modifications. Je ne suis pas expert et ne suis pas sûr d'avoir bien compris votre document complexe. Néanmoins, il semble que la zone de jardins détruites pour la piscine, et dont la justice a ordonné qu'elle n'était pas nécessaire à la piscine, soit maintenant nécessaire à la construction de la gare, voire d'immeubles. Et même au-delà de cette zone déjà aménagée, je constate que vous souhaitez détruite encore une autre partie (MIMENSE) du Jardin des Vertus. Sachez que cette situation m'indigne au plus haut point. Ces jardins pourraient être davantage ouverts au public, c'est également un ilot de fraîcheur esseméel. La Seine-Saint-Denis est TELLEMENT pauvre en espaces verts... Et avez-vous pris conscience de l'époque que nous vivons ? Etez-vous en France cet été, à voir les arbres mourir de soif sur place ? Vous n'avez pas pris conscience de la richesse de ces jardins. C'est un paysage unique, qui redonne espoir en l'humanité, de par la cohabitation et le travail de tous ceux qui y participent. De mon point de vue, ils devraient être sanctuarisés.</p> |
| 86 | <p>Depuis 2020, les citoyens d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des Jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France. La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Ile-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitants.es d'Aubervilliers / de la Seine-Saint-Denis / de l'Ile de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entouré.es de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune</p> |
| 87 | <p>Je vous écris car la modification du PLU de plaine commune me pose problème. Aubervilliers est l'une des communes les moins dotées en espaces verts d'Ile-de-France. On y érève de plus en plus de béton et avec le réchauffement climatique en cours, ce n'est pas parti pour s'arranger ! Pour quip</p> |

| | |
|----|--|
| | <p>décrire le peu d'espaces verts dont nous disposons ? Après le projet du solarium, maintenant celui du métro ! franchement, en tant qu'habitante d'Aubervilliers, j'ai beaucoup de mal à comprendre qu'on considère systématiquement ces jardins comme inutiles, comme des espaces libres sur lesquels on peut bâtir sans souci.</p> <p>J'ai souhaité pour ma part vivre dans une ville qui essaie de se vendre et non qui supprime les quelques espaces verts qui ont survécu jusqu'ici. A mes yeux, les jardins ne sont pas une zone constructible et j'aimerais que cet avis, partagé par beaucoup de monde dans mon entourage ici à Aubervilliers, soit entendu.</p> |
| 88 | <p>J'ai pu récemment constater que la modification du PLU touche à nouveau les jardins d'Aubervilliers et je ne pouvais rester sans rien faire. En effet, depuis 2020, les citoyens d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débaras de chantier (CPE) au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>La loi Climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encore imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins.</p> <p>Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous attaquerons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les</p> |

| | |
|----|--|
| | <p>précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> |
| 89 | <p>En tant que citoyen de Seine-Saint-Denis, je souhaite exprimer mon désaccord avec la modification du PLU proposée.</p> <p>D'une part, la modification n°3 se concentre sur le « site "réhabilitation" des jardins - déjà en partie détruits de manière illégale dans le cadre de la construction d'un Solarium - en transformant une partie de la zone UM en zone N1J, et ce faisant déguise le fait qu'en réalité 752,8 m2 de plus seront détruits pour construire la gare. De plus, j'estime que la création d'un zonage N1J spécifique aux jardins des Vertus est une ruse pour permettre d'urbaniser ces jardins malgré leur statut naturel. C'est du bon sens de savoir que stocker des tonnes d'éléments de chantier sur une zone participera à irremédiablement détruire les jardins et abîmer la qualité de ces terres qui sont depuis des centaines d'années dédiées à l'agriculture. Je considère que la création d'une zone N1J est une tentative malhonnête d'urbaniser encore plus de jardins.</p> <p>L'appellation "N1" n'a aucun sens si les jardins sont utilisés pour autre chose que pour des zones naturelles, et rajouter un 1 derrière avec une modification autorisant toute activité industrielle, même temporaire, est d'une part malhonnête et d'autre part illégal, eu égard à la préservation des espaces verts en Ile-de-France préconisée par le SDRIF.</p> <p>Il me semble, d'autant plus dans un contexte de dérèglement climatique avec des épisodes de plus en plus extrêmes de canicule et de froid, qu'avoir des jardins comme zone tampon et de régulation des températures est non seulement souhaitable pour avoir des conditions de vie acceptables, mais aussi indispensable si nous voulons éviter d'avoir plus de morts sur la conscience dans les années à venir.</p> <p>En tant qu'habitante des Quatre Chemins, vivant à proximité des jardins, je m'oppose à la modification du PLU qui conduira à la modification d'un zonage naturel prévu pour protéger ces précieux espaces, en un zonage qui ne conduira qu'à plus d'urbanisation. Ce projet de modification est un non-sens si vous voulez que nos villes restent vivables dans les années à venir.</p> |
| 90 | <p>Quand j'ai vu la modification du PLU qui touche encore les jardins j'ai estimé devoir contribuer.</p> <p>A Aubervilliers l'été dernier des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est partout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettent tant bien que mal de tempérer la situation. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, nous avons besoin de préserver notre territoire à cette réalité.</p> |

| | | |
|----|--|--|
| | <p>Pour la prochaine vague de chaleur, celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain, vous avez un plan de secours pour que les habitants.es d'Aubervilliers puissent s'abriter dans des espaces verts, où est ce que la gare est justement faire pour qu'ils et elles puissent s'enfuir ?</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NJ) comme débarras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>Deux gares différentes à 100 mètres de distance, pourquoi faire ?</p> | |
| 91 | <p>Dans un des objectifs du PLUI il est mentionné ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -développer et valoriser les espaces verts (trame verte et bleue) -préserver le bien-être des populations en améliorant les performances énergétique du territoire.....En quoi le projet d'aménagement y réponds? Pourquoi construire un bâtiment extérieur dit "Gare" alors que les correspondances RATP-SNCF en Ile de France se font en sous-sol ce qui préserverai les jardins ouvriers et l'environnement conformément aux objectifs du PLUI. Je m'oppose au projet tel qu'il est. | |
| 92 | <p>Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie</p> <p>La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Ile-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitants.es d'Aubervilliers / de la Seine Saint Denis / de l'Ile de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entourés de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bêtonner encore davantage nos quartiers.</p> <p>A Aubervilliers l'été dernier des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est partout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettent tant bien que nous avons besoin de préparer notre territoire à cette réalité.</p> <p>Pour la prochaine vague de chaleur, celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain, vous avez</p> | |

| | | |
|----|---|--|
| | <p>un plan de secours pour que les habitants.es d'Aubervilliers puissent s'abriter dans des espaces verts, où est ce que la gare est justement faire pour qu'ils et elles puissent s'enfuir ?</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NJ) comme débarras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>Dans sa décision relative au recours contre le PLUI pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLUI a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous autres légions encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | |
| 93 | <p>Bonjour,</p> <p>J'ai peine à croire qu'un nouveau PLUI vienne menacer encore les Jardins des Versis. Ce projet de gare est nuisible et inutile, je m'y oppose fermement.</p> <p>Nuisibles et inutiles les bureaux, magasins branchés et autres parasites gentrificateurs qui viennent avec l'Non merci.</p> <p>On veut des jardins, de l'air frais et des lieux conviviaux qui facilitent le lien social et solidaire.</p> <p>Pour rappel, la cour administrative d'appel a reconnu que les surfaces de jardins ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France.</p> <p>Merci de votre attention</p> | |

| | | |
|----|--|--|
| 94 | Je ne pas qui casse jardin au jardin fort aubervilliers | |
| 95 | Les jardins sont un patrimoine historique immatériel, ils abritent une biodiversité installée depuis des décennies. Leur implantation dans une zone à la fois urbaine et défavorisée est un poumon pour les pournois et le porte monnaie. Toute infrastructure devrait d'abord s'implanter sur un sol bétonné et préserver tous les jardins et ne construisant que l'essentiel! | |
| 96 | Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie. A Aubervilliers l'été dernier des températures records ont été atteints. Entre l'imérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est partout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettent tant bien que mal de tempérer la situation. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, nous avons besoin de préparer notre territoire à cette réalité. Pour la prochaine vague de chaleur, celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain, vous avez un plan de secours pour que les habitants d'Aubervilliers puissent s'abriter dans des espaces verts, où est ce que la gare est justement faire pour qu'ils et elles puissent s'enfuir. D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont je juge à prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encore imaginer un urbanisme qui consume les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'éterniser encore davantage sur les jardins. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette | |

35

| | | |
|-----|--|--|
| | modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale. | |
| 97 | Pourquoi s'acharner sur les jardins d'Aubervilliers ? Vu ce qu'on a apporté sur les îlots de chaleur à venir. Il faut chercher une solution pour la gare sans destruction d'espace vert. C'est ESSENTIEL et doit être généralisé à toute l'île de France. Les habitants veulent continuer à habiter dans 10 ans, dans 20 ans, et plus. | |
| 98 | Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie. La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Île-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstruction de la zone. Devont-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins. | |
| 99 | Le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'y a pas fallu plus que 1000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m2. Pour moi vous ne justifiez pas l'intérêt de passer 4000 m2 supplémentaires en zone urbanisée. | |
| 100 | Bonjour, je souhaite partager mes observations concernant l'importance de défendre les jardins d'Aubervilliers dans le futur projet urbain, notamment parce que c'est un îlot de fraîcheur urbain, particulièrement rare à Aubervilliers et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis. De plus, cela est aussi un lieu où peut exister une réelle collaboration entre humains et vivant non humain. Les quartiers populaires doivent avoir le droit d'accéder à ce genre d'espaces qui ne doivent pas rester un privilège d'urbains à capital socio-culturel élevé, au delà des mêmes des logiques de gentrification que l'on peut légitimement craindre. Merci d'avance et en espérant que mon observation sera tenue en compte, | |
| 101 | Encore détruire des jardins! Encore supprimer un espace vert dans un lieu déjà hyper entencé et où chaque été de canicule les gens souffrent, cela devient invivable! Je m'oppose à cette modification qui va à l'encontre des réels intérêts de la population! Il nous faut plus de jardins! des jardins pour tous! des jardins vivriers pour tous! La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible | |

36

| | |
|-----|---|
| | <p>d'encre imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'élever encore davantage sur les jardins.</p> <p>Quand on fait une gare qui détruit autant de terres aussi indispensables pour notre survie collective on s'assure au moins qu'elle soit utile pour les habitants. Nous n'avons pour l'instant aucune preuve que ce soit réellement le cas!</p> <p>Et puis, en ces temps de sobriété énergétique, 2 gares différentes à 100 mètres de distance, est-ce bien raisonnable ?</p> <p>Ces choix politiques sont irresponsables face au dérèglement climatique qui impactera bien évidemment nos territoires les moins bien dotés en espace vert. Vous, élus qui faites ces choix délégués et court-termistes, vous porterez la responsabilité de ces choix face aux générations futures. Une autre ville maintenant il faut décider de le faire</p> <p>Rapport du GIEC joint</p> <p>« Jim Skeer, coprésident du groupe III du Giec.</p> |
| 102 | <p>Quand j'ai vu la modification du PLU qui touche encore les jardins j'ai estimé devoir contribuer.</p> <p>Le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 espaces verts d'Ile de France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Surtout que ces jardins permettent de créer des îlots de fraîcheur, qui, dans un contexte de réchauffement climatique avec des étés toujours plus chauds, jouent un rôle régulateur.</p> <p>La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encre imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ?</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et bien d'autres encore, je m'oppose à cette modification qui se en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouverts indispensables à notre vie commune.</p> |
| 103 | <p>Je suis allée dormir à la JAD au mois de juin. Les gens qui occupent les lieux ne demandent qu'à sauver ce qui leur a dû. Un espace qui respire parmi le béton. Il y a des arbres fruitiers dans la JAD. Il y a des</p> |

| | | |
|-----|---|---|
| 104 | <p>personnes qui viennent tous les jours s'occuper de leur potager. Détruire ces jardins c'est détruire la vie. C'est détruire la vie de personnes installées depuis des années pour permettre à des riches de s'installer. Les jardins d'Aubervilliers, c'est la terre des habitants d'Aubervilliers. La mairie de Paris doit ouvrir les yeux et regarder les fleurs qui y poussent. Elle n'ont pas de prix.</p> | <p>Quand est-ce qu'on arrêtera de bétonner et de détruire les derniers espaces naturels qui nous permettent de respirer ?</p> <p>Depuis 2020, les citoyens, mes d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des Jardins des Vertus et gagnent : le cour administrative d'appel reconnaît que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France. Pendant ce temps la loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. C'est donc LA LOI qui parle. Si cette dernière a encore de l'importance en France aujourd'hui, respectons-la !</p> <p>L'été dernier, des températures record ont été mesurées et ce n'est que le début. Les habitants les plus fragiles vont souffrir en premier, et la suppression de jardins permettant de maintenir une fraîcheur accessible à tous est une aberration. Alors oui, travailler sur la mobilité est essentielle mais pourquoi prévoir une aussi grosse gare alors que toutes celles construites sur cette ligne n'excèdent pas 1000m2 ? Comment justifiez-vous d'urbaniser 4000m2 en plus ?</p> <p>Par ailleurs, quand il existe déjà une gare à 100 mètres de distance, quel intérêt ? Détruire autant de terres indispensables à notre équilibre est-il justifié pour une gare dont on doute de la réelle utilité? Nous n'avons pour l'instant aucune preuve que ce soit réellement le cas.</p> <p>Enfin, la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annexion de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification prévoise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins comme allées de chantier CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur</p> |
|-----|---|---|

| | | |
|-----|--|--|
| | <p>des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | |
| 105 | <p>Je participe à cette enquête, confiante en la démocratie et en la sensibilité des autorités décisionnaires. Depuis 2020, les citoyennes et citoyens d'Aubervilliers se bécotent - certains jour et nuit - contre la destruction de ces jardins. Les Jardins des Vertus sont indispensables pour eux (c'est entre autres, leur mémoire collective), et pour nous tous, où que nous soyons. On a tous le souvenir des pelletées ravagées (les premières parcelles et il ne faut pas que cela recommence. La cour administrative d'appel a, en effet, reconnue que les surfaces de jardins sont indispensables pour le projet urbain d'Aubervilliers et ne doivent en aucun cas, être bétonnées. Nous sommes en pleine prise de conscience de l'importance de la préservation des espaces verts mais bien au-delà de tout ça, la destruction de ces jardins serait un crime irréversible au regard de la rareté de ces terres dans notre région.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurés), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N1) comme débarras de chantier (OPE) au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encre encore imaginer un urbanisme qui consume les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins. b. Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone</p> <p>Pour conclure, Aubervilliers est l'une des communes les moins pourvues en espaces verts d'Île-de-France. Les îlots de chaleur y sont nombreux et le dernier été fut catastrophique pour les habitants qui ont vu les températures dans la rue dépasser les 40 degrés plusieurs jours de suite. Les habitants du territoire ne demandent pas une gare ! Ils ont besoin d'espaces verts nouveaux et, surtout, de préserver ceux qui sont déjà là pour la joie et le bien-être de tous. Pour finir, les Jardins des Vertus, font partie de leur culture et de leur histoire et on ne doit pas les leur amputer.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | |

| | | |
|-----|--|--|
| 106 | <p>Scandaleux. Vouloir détruire des jardins centenaires dans une commune qui manque déjà cruellement d'espaces naturels. Avez vous pensé à toutes les personnes qui habitent dans les immeubles alentours et qui sont attachés à ces jardins ? Ça me révolte de voir que dans le contexte d'urgence climatique dans lequel on est des projets écocides comme celui ci existent toujours. Juste inadmissible.</p> | |
| 107 | <p>Au lancement de la COP27 le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a dit: «Nous sommes sur l'autoroute vers l'enfer climatique, avec le pied toujours sur l'accélérateur». Ce message semble tout droit destiné à la mairie d'Aubervilliers et au Grand Paris avec leur projet de gare sur les Jardins des Vertus d'Aubervilliers.</p> <p>Saviez-vous ce que signifie les mots "urgence" ? Soyons tout de même indulgent, peut-être qu'ils préfèrent passer un été caniculaire dans un métro bondé. Cependant les habitants d'Aubervilliers ne le souhaitent sûrement pas. Ils ne souhaitent sûrement pas habiter dans une des communes d'Île-de-France les plus dépourvues en espace vert cumulé à des records de températures chaque année.</p> <p>Je m'oppose fortement à ce projet écocide !</p> | |
| 108 | <p>La modification du PLU m'inquiète et me désole énormément et c'est pour cette raison que je participe à cette enquête. Je suis habitant d'Aubervilliers depuis trois ans maintenant et je ne fais que constater le manque d'espace vert dans cette ville. Nous avons besoin de plus d'espaces verts et ces projets d'urbanisme ne font que rajouter du béton dans nos villes. De nombreux citoyens se sont mobilisés pour la sauvegarde des jardins d'Aubervilliers et la cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins sont strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Île-de-France. Dernière un jardin à l'heure de la crise climatique est un danger pour les citoyens. D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurés), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N1) comme débarras de chantier (OPE) au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. Le PLU</p> <p>a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des</p> | |

| | | |
|-----|---|--|
| | <p>Jardins. Pourrait par cette modification vous allez faire la même erreur une fois de plus. Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Nous demandons de l'air respirable et des espaces verts accessibles permettant de réguler les températures. C'est pourquoi je m'oppose catégoriquement à cette modification du PLU qui a pour but de favoriser l'urbanisation des sols de ma ville.</p> | |
| 109 | <p>Bonjour, cette énième construction, cet énième chantier, cet énième acte de sur-urbanisation est profondément désespérant quant au revirement écologique qui est censée observer notre pays. Je pense que nous sommes tous las de voir des constructions de piètre qualité, créant des vis à vis sans fin, et nous offrant pour seules couleurs des canaux de nois et gris gangrénant nos villes déjà si urbanisées. Donnage que jamais il n'y ait la décision de création d'un espace vert (attention je dis création et non pas préservation) ou bien d'espaces ludiques, aérés, qui nous ramèneraient un peu ce que c'est que l'horizon. Pourquoi est il bien plus intéressant d'aller dans le sens du profit, le profit, ce cher profit? pour que qui dont en profite réellement in fine ? des promoteurs déjà gorgés de comptes bancaires qui continueront allègrement de soulager d'humiles personnes des quelques billets qu'ils s'échinent à aligner chaque mois pour leur seul loyer? Ne pourrait-on pas conserver, à défaut d'en créer, des espaces sauvages tels que cette plaine commune ? Aurons nous réellement besoin de surfoquer un peu plus entre du béton sordide et des habitants déshabillés en surnombre ?</p> | |
| 110 | <p>La surface de jardins familiaux a déjà été amputée suffisamment pour qu'il ne soit pas tolérable de la réduire encore au-delà du strict nécessaire à la construction de la gare, qui pour fonctionner n'a aucun besoin d'appendices à caractère commercial ; le problème était le même pour la piscine et le superflu en a été supprimé !</p> | |
| 111 | <p>Quand j'ai vu la modification du PLU qui touche encore les jardins j'ai estimé devoir contribuer à la destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une redistribution de la zone. Devrions-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le charbon reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces</p> | |

| | | |
|-----|--|--|
| | <p>Jardins. D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de la zone jardins (N) comme débarras de chantier (DPE) et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débarras de chantier (DPE) au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encore imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | <p>Aubervilliers concernée en degré des prescriptions de l'ONS</p> |
| 112 | <p>Quand j'ai vu la modification du PLU qui touche encore les jardins j'ai estimé devoir contribuer. La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Ile-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'ONS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitons des d'Aubervilliers / de la Seine-Saint-Denis / de l'Ile de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entourés de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers. D'ailleurs, à Aubervilliers l'état dernier des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 1.5 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est partout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettent tant bien que mal de tempérer la situation. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, nous avons besoin de préparer notre territoire à cette réalité. Une gare géante n'aidera pas à lutter contre la canicule, un jardin si ! Les habitants du territoire ne demandent pas une gare ! Nous demandons de l'air respirable et des espaces verts accessibles permettant de réguler les températures. La modification du PLU ne permet ni</p> | |

| | | |
|-----|--|--|
| | <p>l'accessibilité de la parcelle à restaurer, ni la préservation du peu d'espaces encore disponibles.</p> <p>Pourquoi faut-il que la gare empiète sur les jardins ? Je ne comprends pas ! Dans sa décision relative au recours contre le PLUJ pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superficielle. Nous attaquerons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> | <p>Opposition à la modification du PLU</p> |
| 113 | <p>Je me permets de vous envoyer ce message car quand j'ai entendu parler de la destruction des jardins à Aubervilliers ça m'a profondément peiné.</p> <p>Nous avons un ENORME besoin d'espace vert, si tout simplement criminel détruire des espaces dans lesquels nous pouvons respirer, se reconnecter, prendre le temps pour en refaire un tat de béton ce qui ne manque pas à Paris! C'est tout simplement absurde, pas responsable, et c'est souiller un habitat naturel qui est déjà là et qui a aussi son droit.</p> <p>Le commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitants des d'Aubervilliers / de la Seine Saint Denis / de l'Île de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entourés de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers.</p> <p>Veuillez SVP entendre nos vœux,</p> <p>Bien Cordialement</p> <p>Line Ramel</p> | <p>Opposition à la modification du PLU</p> |
| 114 | <p>En tant qu'artiste, j'observe et je déplore régulièrement les jardins des Vertus depuis plus d'un an, je suis m'interpellé et je dois vous le dire. m'interpellé. J'ai pris conscience lentement de la valeur de ces jardins. En tant que citoyen, nous vivons dans un monde fait par l'humain et pour l'humain, cette "anthropisation" fait courir le risque d'un appauvrissement de notre relation au monde, une pauvreté esthétique et sensorielle. Cette richesse particulière des Jardins - en terme écologique ont l'appelle une aménité - est vécue et connue par les aubervilliersiens, comme j'ai pu m'en apercevoir : non seulement par les usagers,</p> | <p>Opposition à la modification du PLU</p> |

| | | |
|-----|--|---|
| | <p>ces jardins mais par les voisins et en passant. Les qui ont conscience que les jardins forment un paysage plaisant, une trouée apaisante dans un univers de béton. Pour terminer, voici ce que je lis sur la page wikipedia de l'aménagement environnemental : l'aménité, comme la santé, tend à être considérée comme un bien commun et un droit pour tous, à restaurer ou préserver pour les générations futures. Elle devrait donc être mieux prise en compte par les études d'impact, les mesures conservatoires, mais aussi dans les plans locaux d'urbanisme"</p> | <p>Opposition à la destruction des jardins et à la modification du PLU</p> |
| 115 | <p>Je participe à cette enquête en croyant encore en la démocratie et sans doute naïvement en certains idéaux qui à mon sens ne sont liés à aucune idéologie : la préservation de la nature et de la vie. Il en va du bon sens commun et collectif pour ne pas détruire notre environnement, notre planète, notre espèce et la vie.</p> <p>La modification du PLUJ de Plaine Commune, m'a interpellé.e puisqu'il impacte encore et directement les jardins d'Aubervilliers, qui se colent d'être sanctuarisés, intouchables, après le tragico-comique épisode précédent (so-hilarant solennel).</p> <p>C'est une zone verte de vie unique et une partie affectée est déjà irrécupérable.</p> <p>Ce n'est pas à vous qu'on va vous apprendre qu'elle permet une respiration dans cette ville et cette communauté de commune fortement bétonnées. Aucun esprit même habité de la plus perverse ambition ou touché d'un talent d'écrivain de science-fiction ne pourrait imaginer ces jardins grignotés par du béton et petit à petit remplacés. Ah si pardon, c'est le cas ici mais la réalité surpasse la fiction.</p> <p>La place de ces jardins sera-t-elle dans les futurs musées parisiens pour y être exposés parmi les plus beaux jardins disparus de notre ancienne plus belle planète. Est-ce cela votre objectif sur le long terme ?</p> <p>Ah Plaine Co', peut-être n'avez-vous pensé qu'à très court terme mais je vote en imaginé capable.</p> <p>Plaine co', Agissez en Êtres sages au dessus de tout intérêt individuel et pour la collectivité, il en va de la survie de la vie et de la qualité de vie de vos concitoyens. Ne touchez pas à ces Jardins, ne modifiez pas le PLUJ de Plaine Commune.</p> | <p>Opposition au PLUJ</p> <p>Bétonisation</p> <p>Lutte contre la cartroue</p> <p>Besoin de pleine terre</p> |
| 116 | <p>En espérant que ma modeste contribution à cette enquête puisse porter... Même du béton, des travaux. Des espaces verts sont nécessaires pour le bien public et à l'avenir, pour réduire les effets des canicules à venir.</p> <p>Je suis OPPOSÉE à ce plan local d'urbanisme.</p> | <p>Opposition au PLUJ</p> <p>Bétonisation</p> <p>Lutte contre la cartroue</p> |
| 117 | <p>La vie se développe difficilement hors sol et beaucoup plus facilement en pleine terre où celles-ci s'enrichissent mutuellement, on en a impérativement besoin, surtout en métropole.</p> | <p>Opposition au PLUJ</p> <p>Bétonisation</p> <p>Lutte contre la cartroue</p> |
| 118 | <p>Pour que les jardins ouvriers d'Aubervilliers continuent d'être des jardins ouvriers. On parle de lutte pour l'écologie ? Alors pourquoi tout détruire ?</p> | <p>Opposition au PLUJ</p> <p>Bétonisation</p> <p>Lutte contre la cartroue</p> |

| | | |
|-----|---|---|
| 119 | <p>Bonjour, En tant qu'habitant de la Seine Saint Denis, je suis très attaché à ce territoire dans lequel malheureusement les espaces verts sont très rares. Notamment la commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS.</p> <p>Je participe à cette enquête en tant que citoyenne soucieuse de tout ce qui touche les habitants et les habitants de ce département.</p> <p>Vous n'êtes pas sans connaître les conclusions alarmantes des différents rapports scientifiques comme le GIEC qui alertent depuis des années sur les dangers du réchauffement climatique, de la perte de la biodiversité, du destin funeste de millions d'animaux sauvages dus à l'action néfaste de la plupart des activités humaines.</p> <p>Il est urgent d'agir, certes, mais dans certains cas, il est aussi urgent de ne rien faire : j'entends par là ne pas détruire !</p> <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Île-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone.</p> <p>Peut-être faut-il rappeler ici que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ?</p> <p>Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins !</p> <p>Je souhaite saluer le projet d'élagage des transports en commun qui va bien évidemment dans le sens des efforts à fournir pour diminuer l'impact carbone en permettant aux citoyens de réduire l'utilisation de la voiture.</p> <p>Cependant, si la création de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens, elle ne doit pas en détruire les lieux de vie et de biodiversité, pour les raisons exprimées plus haut. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus de 1000m² pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porté sur une urbanisation de 5000 m² ! Pour moi vous ne justifiez pas l'intérêt de passer 4000 m² supplémentaires en zone urbanisée.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'amorce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification prédisait avoir pour but d'ôter la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NI) comme débris de chantier /CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et</p> | <p>Car-ence espaces verts à Aubervilliers</p> <p>Réchauffement climatique et biodiversité</p> <p>Recommandations OMS</p> <p>Zone de stockage = destruction des terres</p> <p>Adhésions au renforcement des transports en commun</p> <p>Superficie Gare = 5000m² contre 1000m² pour d'autres : à justifier</p> <p>Opposition à l'extension du plan local d'urbanisme</p> |
|-----|---|---|

| | | |
|-----|--|--|
| | <p>à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>Bien évidemment tout cela est inadmissible, vous en conviendrez.</p> <p>La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encore imaginer un urbanisme qui consume les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait écho de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins.</p> <p>Les jardins d'Aubervilliers sont une richesse pour la commune et ses habitants humains et non humains. Nous devons maintenir ces espaces et même en créer de supplémentaires !</p> <p>C'est pourquoi je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> <p>Faisons à l'avenir. Constatons des espaces de vie commune en collaboration avec la nature.</p> <p>J'espère que ces mots retiendront votre attention</p> <p>Cordialement.</p> <p>Anais</p> | <p>périmètre de la gare</p> <p>La date</p> <p>Opposition à la modification</p> |
| 120 | <p>Bonjour, En tant qu'habitant de la Seine Saint Denis, je suis très attaché à ce territoire dans lequel malheureusement les espaces verts sont très rares. Notamment la commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS.</p> <p>Je participe à cette enquête en tant que citoyenne soucieuse de tout ce qui touche les habitants et les habitants de ce département.</p> <p>Vous n'êtes pas sans connaître les conclusions alarmantes des différents rapports scientifiques comme le GIEC qui alertent depuis des années sur les dangers du réchauffement climatique, de la perte de la biodiversité, du destin funeste de millions d'animaux sauvages dus à l'action néfaste de la plupart des activités humaines.</p> <p>Il est urgent d'agir, certes, mais dans certains cas, il est aussi urgent de ne rien faire : j'entends par là ne pas détruire !</p> <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Île-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone.</p> <p>Peut-être faut-il rappeler ici que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ?</p> | <p>Même observation et contributeur que 119</p> |

| | | |
|-----|---|--|
| 121 | <p>Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins !</p> <p>Je souhaite savoir le projet d'ergonomie des transports en commun qui va bien évidemment dans le sens des efforts à fournir pour diminuer l'impact carbone en permettant aux citoyens de réduire l'utilisation de la voiture.</p> <p>Cependant, si la création de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens, elle ne doit pas en détruire les lieux de vie et de biodiversité, pour les raisons énoncées plus haut. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus de 1000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m2 ! Pour moi vous ne justifiez pas l'impératif de passer 4000 m2 supplémentaires en zone urbanisée.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annexion de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illicéité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débris de chantier ICPE au service du projet de gare ! Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. Bien évidemment tout cela est inadmissible, vous en conviendrez.</p> <p>La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encrever imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLUI entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'emparer encore davantage sur les jardins.</p> <p>Les jardins d'Aubervilliers sont une richesse pour la commune et ses habitants humains et non humains. Nous devons maintenir ces espaces et même en créer de supplémentaires !</p> <p>C'est pourquoi je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquats sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune. Pensons à l'avenir. Construisons des espaces de vie commune en collaboration avec la nature. J'espère que ces mots retiendront votre attention.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Anais</p> | |
|-----|---|--|

| | | |
|-----|---|---|
| | <p>commune qui consiste à amputer une part de nature et à artificialiser encore des terres au moment où tous les rapports du GIEC sont alarmants. Nous habitants de Seine Saint Denis subissons plus que partout les effets du réchauffement climatique et des canicules dans nos milieux urbains hyper denses. Il faut arrêter toute bétonisation supplémentaire</p> | Bétonisation et réchauffement climatique |
| 122 | <p>La ville d'Aubervilliers dispose de peu d'espace vert. Les jardins sont une ressource alimentaire, végétale, qui apporte dans la minéralité et les constructions ambiantes. Tout comme le projet de piscine, le projet de gare peut s'adapter et non détruire cette espace.</p> | Aubervilliers carencé en espaces verts Adopter le projet de gare et de piscine pour préserver les jardins. |
| 123 | <p>Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie. Depuis 2020, les citoyens d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France.</p> <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstruction de la zone. Devons-nous appeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers. Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> | Zone de stockage |
| 124 | <p>Quelle mauvaise surprise d'apprendre que ce qui a été accoté doit être repris ! Décidément un bout de verdure qui renouait l'existence plus vivable pour ces modestes habitants d'une des villes, les moins pourvues en espaces verts serait donc remise en question par une modification du PLUI !</p> <p>Ne peut on pas oublier le Fric et laisser ces gens tranquilles ! L'accès à un minimum d'espaces verts est pourtant une des recommandations d'importance par l'OMS.</p> <p>Où est l'application de la loi climat ? De telles situations ne devraient même pas exister. Je reste donc mobilisée contre ce projet afin de préserver ce vital poumon vert dont la lutte sera saluée lorsque que nous aurons encore et plus que jamais des étés intenses</p> | OMS La climat Réchauffement climatique |
| 125 | <p>Quand j'ai vu la modification du PLUI qui touche encore les jardins j'ai estimé devoir contribuer. A Aubervilliers l'été dernier des températures records ont été atteints. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est partout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et sous les espaces naturels permettent tant bien que</p> | Réchauffement climatique |

| | | |
|-----|--|--|
| | <p>mal de tempérer la situation. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, nous avons besoin de préparer notre territoire à cette réalité.</p> <p>Pour la prochaine vague de chaleur, celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain, vous avez un plan de secours pour que les habitants d'Aubervilliers puissent s'abriter dans des espaces verts, où est ce que la gare est justement faite pour qu'ils et elles puissent s'enfuir ?</p> <p>La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encre imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ?</p> <p>Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | <p>La loi climat</p> <p>Zone de stockage et pollution</p> <p>Opposition à l'agrandissement du périmètre de la gare</p> |
| 126 | <p>Je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | |
| 127 | <p>Je m'oppose en tant que citoyen et je me positionne contre les nouvelles modifications du PLU qui visent à réduire encore et encore une surface naturelle d'autant plus précieuse qu'elle est englobée dans un tissu ultra-urbanisé et donc artificialisé.</p> <p>Ces jardins sont un endroit unique à préserver du moins ce qu'il en reste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un point de vue historique: ils constituent un reliquat de la tradition maraîchère de la plaine des Vertus, mais leur surface continue de se réduire comme peau de chagrin; déjà dans les années 70 avec la construction du parking de la gare/station BAP du Fort d'Aubervilliers et de la cité des Courtilières, aujourd'hui encore avec le projet écarté (?) de construction d'un solarium adossé à la piscine en cours de construction et maintenant avec le projet de la nouvelle gare - d'un point de vue social, ces jardins sont un lieu riche d'interactions et de mixité entre des personnes d'origines très diverses. Nombre de jardiniers vivent tout à côté et souvent retraits, structurent leur vie grâce à ces jardins. - d'un point de vue sociétal, à l'heure de la COP27 et des discours officiels de plus en plus alarmistes sur le réchauffement climatique, ses causes et ses conséquences, on peut se vanter à Aubervilliers avec le sort réservé aux jardins des Vertus, d'être complètement à contre courant des préconisations pour préserver l'environnement et la qualité de vie des habitants. C'est un projet rétrograde et dépassé dans sa philosophie, on artificialise encore des surfaces dans une zone déjà ultra-urbanisée, on prive nombre de personnes actuelles et futures, de la possibilité de s'aérer, d'être en contact avec la Nature, de travailler la | |

| | | |
|-----|---|--|
| | <p>Terre mais on leur impose en échange la possibilité de dépenser l'argent qu'ils n'ont pas toujours, dans les galeries marchandes de la future gare.</p> <p>En tant que simple habitant, je suis affligé et inquiet. On préconise aujourd'hui un nouveau modèle de développement qui doit s'efforcer de respecter l'environnement et par là même les citoyens or au Fort d'Aubervilliers on fait le contraire, le temps semble s'être arrêté, le paradigme de la société de consommation des années 70 semble toujours prévaloir.</p> <p>Nous nous devons de réagir pour nous et pour les générations à venir !</p> | |
| 128 | <p>Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratisation.</p> <p>La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Ile-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OVMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le quartier. Nous habitants es d'Aubervilliers / de la Seine-Saint-Denis / de l'Ile de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entourés de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débris de chantier (CPE) au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encre imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | |
| 129 | <p>Bonjour, la modification du PLU touche encore les jardins des vertus défendus par les citoyens. Les d'Aubervilliers dans le cadre des projets d'urbanisation liés aux JO 2024 et tels ont obtenu gain de cause, la cour administrative d'appel recommandant que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au</p> | |

| | |
|-----|--|
| | <p>projet ne doivent pas être urbanisés au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France.</p> <p>Avec ce projet de nouvelle gare de la ligne 15 du Grand Paris, même configuration : les autres gares déjà construites sur les autres lignes n'ont nécessité "que" 1000m² pour réaliser une gare fonctionnelle et votre projet lui porte sur une urbanisation de 5000m² qui ne sont pas justifiés. Ce n'est pas le béton qui nous sauvera du dérèglement climatique mais bien la nature. Merci de prendre en compte ses observations et modifier le projet de gare et ainsi sauvegarder et restaurer les rares espaces de nature d'Aubervilliers.</p> |
| 130 | <p>il faut préserver des parcelles des Jardins des Vertus qui participent à la biodiversité, c'est un îlot de fraîcheur, où les jardiniers cultivent les légumes, les arbres fruitiers donnent les fruits, c'est scandaleux qu'on veuille les détruire.</p> |
| 131 | <p>J'espère que les jardins partagés resteront en l'état. Ils assurent la cohésion dans le quartier et sont source de bien être.</p> |
| 132 | <p>Je suis atterrée qu'il y ait à nouveau une proposition pour modifier le périmètre des jardins. La modification du PLUJ ne doit en aucun cas grignoter l'espace des jardins. Depuis 2020, les citoyens d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des Jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France. Ces espaces sont des espaces de respiration, de biodiversité incroyable, de lien social, de partage, de bien-être pour des personnes dans la précarité, d'autosuffisance, de relations humaines, de zones fraîches en cas de canicule (la norme d'ici), de patrimoine à préserver. Ce sont aussi des espaces de transmission. Des espaces qui se transmettent de génération en génération.</p> <p>Le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m² pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m². Pour moi vous ne justifiez pas l'intérêt de passer 4000 m² supplémentaires en zone urbanisée. La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encre imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLUJ entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre part. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore</p> |

| | |
|-----|---|
| | <p>d'avantage sur les jardins.</p> |
| 133 | <p>Le jugement dit : il faut contenir l'artificialisation des terres au MAXIMUM. La modification du PLUJ prévoit de contourner cette obligation. NON ! c'est le projet qui doit être modifié pour réduire l'emprise au sol de la gare afin de PRÉSERVER LES JARDINS.</p> |
| 134 | <p>Je viens très souvent à Aubervilliers où habitent deux amies et ma filleule. Je dois dire que j'ai été vraiment choquée d'apprendre que les Jardins des Vertus, trésor du territoire, étaient encore menacés par une modification du PLUJ en vue de la construction d'une gare. Pourtant, depuis 2020, des citoyens se mobilisent contre la destruction des Jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France. Les îlots de fraîcheur sont vitaux, cruciaux et trop rares, surtout en Seine-Saint-Denis et voisins à Aubervilliers.</p> <p>La modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation. Mais dans un second temps, la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée!), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins comme débris de chantier au service du projet de gare. Cette seconde partie du projet de modification qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors que la modification proposée consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. Je ne comprends pas que votre priorité ne soit pas la santé des habitants de votre territoire. En 2022, alors que les scientifiques sont unanimes sur les terribles conséquences en matière de dérèglement climatique (canicules répétées et prolongées) et d'effondrement de la biodiversité, vous n'avez visiblement toujours pas compris ce qu'il fallait faire pour s'adapter. Ce projet de modification des parcelles est une aberration. Nous avons la chance d'avoir sur le territoire des personnes engagées, compétentes, prêtes à donner de leur temps pour améliorer la biodiversité et entretenir des îlots de fraîcheur tels que le Jardin des Vertus. Ne laissons pas par des projets qui ne sont pas en phase avec les besoins du territoire. D'ailleurs, pourquoi faire deux gares à 100 m de distance ?</p> |
| 135 | <p>Ces jardins doivent être préservés, de toute évidence.</p> |
| 136 | <p>Non à la bétonisation des sols et oui au maintien de zones vertes</p> |

| | |
|-----|--|
| 137 | <p>Pourquoi encore modifier le périmètre des jardins?</p> <p>Depuis 2020, les citoyens de Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surrés de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisés au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui mesura donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débaras de chantier (CPE) au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consistait à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. Quand on fait une gare qui détruit autant de terres aussi indispensables pour notre survie collective on s'assure au moins qu'elle soit utile pour les habitants. Nous n'avons pour l'instant aucune preuve que ce soit réellement le cas. De plus, 2 gares différentes à 100 mètres de distance, pourquoi faire ?</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> |
| 138 | <p>Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie.</p> <p>La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Ile-De-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitants de Aubervilliers / de la Seine Saint Denis / de l'Ile de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entouré es de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers.</p> <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier rendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> <p>Le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1.000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m2. Pour moi</p> |

| | |
|-----|---|
| | <p>vous ne justifiez pas l'intérêt de passer 4000 m2 supplémentaires en zone urbanisée.</p> <p>Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir complété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire et « être nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification, vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous abaqueurons encore cette modification s'il le faut, car en effet, il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> <p>Aubervilliers est l'une des communes les moins pourvues en espaces verts d'Ile-de-France. Les îlots de chaleur y sont nombreux et le dernier été fut catastrophique pour les habitants qui ont vu les températures dans la rue dépasser les 40 degrés plusieurs jours de suite. Les habitants du territoire ne demandent pas une gare ! Nous demandons de l'air respirable et des espaces verts accessibles permettant de réguler les températures. La modification du PLU ne permet ni l'accessibilité de la parcelle à restaurer, ni la préservation du peu d'espaces encore disponibles.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> |
| 139 | <p>Je suis très déçue d'apprendre ce projet de modification du PLU qui touche à nouveau les jardins: une nouvelle menace après une longue lutte. Je m'oppose à ce projet, au nom de la lutte pour la préservation des espaces verts et contre la bétonisation. De plus ce projet de gare est démesuré me questionne, pourquoi construire toujours plus grand ? A quand des projets bien pensés dans de belles manières, dans une idée de durabilité et de sobriété? Tel est mon avis et mes interrogations. A Bon entendeur,</p> |
| 140 | <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je souhaite donner un avis défavorable au projet d'extension de gare actuellement proposé à fort d'Aubervilliers.</p> <p>Ce projet prévoit en effet d'empiéter sur une partie des jardins ouvriers d'Aubervilliers. Or, ces jardins représentent parmi les derniers espaces non construits et non imperméabilisés d'Aubervilliers. Cette ville est d'ores et déjà parmi les villes françaises présentant le plus faible ratio d'espaces verts par habitants.</p> <p>Par ailleurs, la ville d'Aubervilliers, déjà fortement urbanisée, fait l'objet d'importants travaux d'aménagements et de construction, permettant de profiter des joyaux encore relativement sains de la commune et participant à densifier encore plus la métropole grand parisienne. Dans ce contexte, l'extension de cette gare apparaît non seulement comme un programme de densification de la commune et de destruction des rares espaces verts et non imperméabilisés, nécessaires à la résilience face aux</p> |

| | | |
|-----|--|--|
| | <p>changements climatiques, mais également comme un cheval de Troie pour permettre d'intenses opérations d'aménagements dans la commune, qui desserviraient écologiquement et socialement (en faisant monter les prix), les habitants de la commune d'Aubervilliers.</p> <p>Merci de bien vouloir prendre en compte mon avis.</p> | |
| 141 | <p>Je m'interroge sur la décision de Justice préservant les si précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers va être remise en question par une modification du PLU avec un projet de gare pour la future ligne 15, incluant de nouvelles destructions de parcelles et la pollution d'autres par stockage de déchets de chantier. Cela n'est pas acceptable pour les habitants d'Aubervilliers, de Seine et Denis ni d'Île de France. Nous avons connu et allons connaître des températures trop hautes et insupportables, ainsi que la pollution quotidienne de l'air. Chaque mètre carré d'espace vert compte, chaque tonne de CO2 captée compte. C'est une question de survie. Ce sont par ailleurs des terres nourricières et des proches de biodiversité à préserver à tout prix. De la même manière que nous n'avons pas besoin de solatium, nous n'avons pas besoin de 2 gares situées à 100m l'une de l'autre, d'une utilisation de 5000m2 de surface pour cette gare et alors que beaucoup sont construites sur seulement 1000m2, pourquoi grignoter tant de surfaces si précieuses ? Les transports franciliens fonctionnent déjà mal en raison des pénuries de conducteurs et de la politique d'économie libérale et de mise en concurrence voulue par la région et sa présidente, pourquoi aller encore plus dans le mauvais sens et détruire de nouveaux espaces verts au lieu d'améliorer ce qui existe déjà ? D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'événire la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NI) comme débaras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique. Rien de cela ne fait sens, cela va à l'encontre de la loi climat qui proscrie l'artificialisation des sols, de la décision de Justice qui prône la restriction de l'artificialisation au « strict nécessaire ». Cette modification du PLU ne correspond pas au strict nécessaire, ce qui est nécessaire c'est la biodiversité, de l'ombre, de l'eau qui passe dans le sol vers les nappes, de l'air purifié par les puits carbonés des espaces verts. Nous voulons vivre, pas suffoquer dans des transports si perfectionnés scientels. En raison de ces arguments et bien plus encore, je m'oppose fermement à cette modification du PLU insensée et restreint très mobilisé et vigilant sur l'évolution de la situation.</p> | |
| 142 | <p>Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie.</p> <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Île-de-</p> | |

| | | |
|-----|---|--|
| | <p>France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'événire la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NI) comme débaras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> | |
| 143 | <p>après avoir lutté pour le triangle de Gonesse, La TEP Ménilmontant je vous accompagne mais maintenant de Nantes.</p> | |
| 144 | <p>La destruction du PLU de Plaine Commune m'a indignés.</p> <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Île-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. J'habite dans le 19ème arrondissement de Paris, l'un des plus densément peuplés, et je ne comprends pas comment la vie en Île-de-France pourra être supportable si elle est bâtonnée partout de la même manière. Devons-nous également rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'événire la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NI) comme débaras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>De plus, quand on fait une gare qui détruit autant de terres aussi indispensables pour notre survie</p> | |

| | | |
|-----|--|---|
| | <p>constitue une des mesures les plus efficaces pour réduire la température dans le contexte de dérèglement climatique.</p> <p>La préservation des espaces verts est d'autant plus cruciale dans les zones qui en sont peu dotées. Aubervilliers est l'une des communes les moins pourvues en espaces verts d'Ile-de-France. Les températures insupportables cet été ont mis en lumière la nécessité de préserver ces espaces verts dont la répartition est loin d'être harmonieuse en Ile de France.</p> <p>De plus cette modification du PLU implique directement l'absence de remise en état une partie des jardins et la pollution durable des sols de l'autre partie. Le juge a souligné l'importance de cantonner le phénomène de l'artificialisation des jardins au strict nécessaire. La gare dispose déjà d'une emprise immense et il n'est pas strictement nécessaire de s'étendre encore davantage sur les jardins.</p> <p>Pour toutes ces raisons, le m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | |
| 148 | <p>C'est avec effroi que j'apprends qu'il est question dans ce PLU de remettre à nouveau en question les parcelles de jardins du fort d'Aubervilliers au profit d'une urbanisation bétonnière dépourvue d'utilité publique.</p> <p>Le précédent PLU a été dénoncé par le juge du TA suite au combat des défenseurs des Jardins. En effet, la situation climatique actuelle et les décisions prises en faveur de la survie humaine et planétaire sont sensées protéger les rares îlots de verdure résistants encore en zone urbaine. Les constructions sur ces zones doivent rester strictement nécessaires.</p> <p>Hors, ce projet de gare démesurée pour la ligne 15 n'est absolument pas nécessaire au vu de la surface nécessaire à d'autres gares ailleurs. S'agit il d'un centre commercial dissimulé ?</p> <p>En tous les cas, la victoire récente contre le projet de solartium laisse entendre que notre combat est légitime. Pas contre un solartium ni contre une gare mais pour la préservation des espaces verts nécessaires à notre survie dans les années à venir. Il est question de santé publique, de biodiversité et pas de rendement ni de capital.</p> <p>J'espère profondément que ce volet du plui sera abandonné, que les décideurs sauront entendre raison et garder dans le contexte environnemental et climatique anxiogène dans lequel nous vivons.</p> <p>Il est temps de changer nos façons de penser le monde. Acceptons de verdifier l'urbanisme, adoptons l'avenir et respectons l'existant.</p> | <p>Péri mètre de la gare trop important par rapport aux autres gares</p> <p>Centre commercial déguisé</p> |
| 149 | <p>Modifier le périmètre des jardins ? Encore ?</p> <p>A Aubervilliers l'été dernier, des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue, il y a au plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est partout sur le territoire de la commune. Il est extrêmement dangereux et seuls les espaces naturels permettent de tempérer la situation. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier. Nous avons</p> | <p>Préserver les jardins</p> |

| | | |
|-----|--|--|
| | <p>besoin de préparer notre territoire à cette réalité.</p> <p>Pour la prochaine vague de chaleur, celle qui nous frappera irrémédiablement l'été prochain, avez-vous un plan B pour que les habitants des Aubervilliers s'abritent dans des espaces verts ou la gare est-elle justement prévue pour qu'ils aillent puisent à l'entour, mais où ?</p> | <p>Préserver les jardins</p> |
| 150 | <p>J'ai été choqué lorsque j'ai appris que le Plu aller encore être modifié et détruire à nouveau les jardins d'Aubervilliers.</p> <p>La justice a pourtant statué en faveur de la préservation des jardins. Les habitants du 93 et d'Aubervilliers ont besoin de respirer dans tous ce béton. Les soit disant éco-quartiers restent du béton qui s'ajoute à du béton déjà existant. Le quartier du fort d'Aubervilliers est déjà suffisamment densifié et pollué. Ce projet court terme ne prend pas en compte les réalités de terrain. Ce n'est pas les marges et inutilités compensations prévues qui remplacent les jardins centennaires. Il ne suffit pas de planter quelques milliers d'arbres qui ne reveront rien. Cette situation est incompréhensible et un local non sens, pourquoi ne pas apprendre des erreurs du passé au lieu de les répéter ? L'objectif de zéro artificialisation des sols seraient alors non respecté et pourquoi ? Les températures l'été ont déjà et vont continuer à approcher les 40 degrés. Nous avons besoin d'îlot de fraîcheur et pas d'une gare. Il y en a déjà une, il n'y a pas besoin d'une autre gare. Ce projet est déstabilisé et n'existe que pour des intérêts financiers à l'encontre des habitants. Lorsqu'on fait une gare qui détruit autant de terres aussi indispensables pour notre survie collective on s'assure au moins qu'elle soit utile pour les habitants. C'est pour toutes ces raisons que le m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | <p>Opposition à l'extension du périmètre de la gare</p> |
| 151 | <p>Je suis choquée d'apprendre que ce qui reste de jardins soit à nouveau menacé.</p> <p>Avez-vous entendu parler de ce qui on appelle "changement climatique" ?</p> <p>Merci de penser aux générations futures.</p> | <p>Préserver les jardins</p> |
| 152 | <p>Dans une commune très pauvre en poumons et espèces verts comme l'est Aubervilliers, l'emprise de deux équipements (piscine olympique + gare de la ligne 15) doivent être réduits au maximum. Or le projet étend la gare et son chantier sur une surface très supérieure à celle de beaucoup d'autres gares et chantiers des lignes 15, 16, 17, rendant impossible la conservation ou la restauration in fine des jardins des Vertus, sans qu'on sache à quel tant d'espaces va être effectivement désistés. La préservation des jardins dans la surface la plus grande possible doit être une priorité absolue.</p> | <p>Péri mètre de la gare trop important par rapport aux autres gares</p> |
| 153 | <p>Je suis pour la préservation des jardins d'Aubervilliers et contre la construction d'une nouvelle gare qui va entraîner une artificialisation des sols très néfaste pour l'équilibre bio-climatique.</p> <p>Veuillez respecter la décision de justice qui protège ces jardins.</p> | <p>Opposition à la nouvelle gare</p> |

| | | |
|-----|--|--|
| 154 | Je suis défavorable à la nouvelle modification du périmètre des jardins qui implique encore une fois de détruire une partie des jardins ouvriers des Versus, un patrimoine vert historique de la ville d'Aubervilliers. Dans le contexte actuel il est vital de préserver les espaces verts existants qui sont déjà insuffisants selon les recommandations établies par l'OMVS. Les utiliser même temporairement comme espace de stockage n'est pas une solution qui tient compte de l'environnement de manière satisfaisante. Le projet de la gare n'a pas besoin d'empêcher sur les jardins car les documents présentés ne justifient pas cet empêchement. | Oposition à la nouvelle modification |
| 155 | Je suis défavorable à la nouvelle modification du périmètre des jardins qui implique encore une fois de détruire une partie des jardins ouvriers des Versus, un patrimoine vert historique de la ville d'Aubervilliers. Dans le contexte actuel il est vital de préserver les espaces verts existants qui sont déjà insuffisants selon les recommandations établies par l'OMVS. Les utiliser même temporairement comme espace de stockage n'est pas une solution qui tient compte de l'environnement de manière satisfaisante. Le projet de la gare n'a pas besoin d'empêcher sur les jardins car les documents présentés ne justifient pas cet empêchement. | Oposition à l'agrandissement du périmètre de la gare Zone de stockage |
| 156 | Aubervilliers est l'une des villes les plus denses de la primétrie couronnée. La part des espaces verts y est extrêmement faible. Le fort d'Aubervilliers est la principale zone encore non construite et les projets de construction très denses sur cette zone sont regrettables et doivent être limités. Paris a su conserver sur son territoire deux bois très importants, Boulogne et Vincennes que nul n'aurait imaginé remettre en cause. De toute évidence ce qui était souhaitable hier le sera encore plus demain, et ce qui est souhaitable à l'est et à l'ouest de Paris a tout lieu de l'être aussi au Nord. Une ville dense concentre pollution et chaleur. Agrandir l'emprise de la gare et permettre la construction de 900 logements de plus en bordure de cette gare en plus des 1800 déjà prévus en cœur de fort est une aberration. Plutôt que de construire des espaces commerciaux qui seront vides en peu de temps comme le sont ceux du Villénaire ou de Vill'Up à la Villette il est important de conserver l'intégrité de la surface de jardins et de l'étendre et de préserver le patrimoine constitué par ces jardins familiaux anciens. | Projet trop dense |
| 157 | Pas d'observation particulière sinon me manifester (lever le drapeau) pour dire qu'il est carrément criminel d'agir ainsi au nom du "progrès" quel progrès ? Vous avez détruit en un clin d'œil à coup de pelleteuses et de bulldozers ce que la nature et des gens discrets, modestes, silencieux ont mis des années à construire. | Préserver les jardins |
| 158 | Je suis habitant d'Aubervilliers. Nous avons un vrai déficit d'espace vert et souffrons d'une connexion à la nature. La ville est abonnée au béton et aux voitures qui polluent l'environnement et la vie des gens plus que nulle part ailleurs. Nous avons besoin de protéger nos espaces verts et les jardins des vertus en font partie. Nous avons besoin de nature, de vert et de considérer les écosystèmes qui vivent et avec nous. | |

| | | |
|-----|--|---|
| | Le réchauffement climatique, la pollution due au transport nous asphyxient chaque jour et plus encore l'été. L'artificialisation des sols aggrave les sécheresses. Construire une gare immense avec de nombreux bureaux ou commerces n'a pas de sens, à la fois car la population locale n'en profitera pas, trop pauvre pour souscrire et en attente de lien social et culturel. Il y a déjà de nombreux espaces commerciaux à investir à la Maladrerie, sur le boulevard Jean Bourds, villup à la porte de la Villette... Les jardins sont aussi une part de notre histoire collective, de l'histoire d'Aubervilliers. Aucun lieu de mémoire vivante à Aubervilliers à part les jardins. Il faut les protéger. | Préserver les jardins Inutilité des espaces commerciaux |
| 159 | J'ai été interpellé par la modification du PLU. En effet, Aubervilliers est une ville qui manque cruellement d'espaces verts. Nous avons donc besoin de préserver ces espaces essentiels plutôt que de les détruire. A Aubervilliers l'été dernier des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettent tant bien que mal de tempérer la situation. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, nous avons besoin de préparer notre territoire à cette réalité. Le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m2. Pour moi vous ne justifiez pas l'intérêt de passer 4000 m2 supplémentaires en zone urbanisée. | Préserver les jardins Superficie pour la gare trop grande |
| 160 | Ces jardins ne servent qu'à une dizaine de particuliers, sont fermés même en période de canicule en été alors qu'il y a des milliers de personnes en manque d'espace vert à Aubervilliers qui habitent dans des logements mal isolés et sont par conséquent très vulnérables aux été caniculaires que nous vivons/allons vivre. Est-ce qu'un parc ne serait pas plus adapté ou en tout cas une ouverture quotidienne avec des espaces partagés et propice à l'ombre et la balade plutôt que jardins fermés dont ne profitent qu'une dizaine de privilégiés ? | Un parc ouvert et partagé serait plus adapté que les jardins privés Favorable à un grand espace pour la gare |
| 161 | J'ai eu connaissance de la volonté de modifier le PLU de l'Etat commune, ce qui entraînerait la destruction des jardins d'Aubervilliers qui viennent d'être sauvés par décision de justice. Je suis choqué de cet achèvement à vouloir construire sur le moindre espace vert, en contradiction avec tout ce que nous disant les rapports scientifiques. Dans des zones aussi urbanisées, les populations ont besoin d'îlots de fraîcheur lors des canicules (on a | Préserver les jardins Préserver les jardins Préserver les jardins |

| | | |
|-----|---|---|
| | <p>pourrait vu ce que ça donne cet été !). Avec le changement climatique, la situation va s'aggraver et devenir intenable en ville si on supprime la végétation.</p> <p>Pour cette raison, entre autre, je m'oppose à la modification du PLUI et demande la sanctuarisation de ces jardins ouvriers.</p> | Préservation des jardins ouvriers |
| 162 | Pourquoi supprimer la possibilité de jardiner et de récolter ses légumes ou fruits alors qu'il y a déjà du béton partout. | Préservation des jardins ouvriers |
| 163 | Je participe à cette enquête parce que je veux encore espérer dans un peu de démocratie, dans le soin porté aux végétaux, dans la lutte contre l'artificialisation des sols, en bref, dans l'utilisation de tout ce qui peut servir la survie de la planète. | Contre l'artificialisation des sols |
| 164 | Encore du béton et des immeubles alors que la ville est déjà anormalement dense. Nous avons besoin d'espaces verts! Pourquoi construire une gare si monumentale plutôt qu'une simple station comme à Paris? | Besoin d'espaces verts Gare trop étendue |
| 165 | J'ai eu connaissance de la volonté de modifier le PLU de Plaine commune, ce qui entraînerait la destruction des jardins d'Aubervilliers qui viennent d'être sauvés par décision de justice. A l'heure du réchauffement climatique nous avons besoin d'espaces de verdure et de jardins dans les villes. Il est vital de les sauver ! | Préservation des jardins |
| 166 | Les jardins, c'est bien l'un des rares lieux où on se sent vivant, paisible. Nous ne contrôlons rien de la course folle du monde actuel, sauf lorsque nous plantons, observons, soignons, attendons, récoltons. On y trouve le sens de la vie. On y trouve bonheur et équilibre. Nous retirer cela, c'est nous condamner au désespoir, nous priver des joies simples et vitales que les jardins nous procurent. Par pitié, laissez-nous cet espace qui nous aide à supporter la jungle dans laquelle nous vivons. Ne nous privez pas de cette bouffée d'oxygène. C'est tout ce qui nous reste. | |
| 167 | Après des mois de confrontation, on aurait pu croire la partie gagnée : la cour d'appel avait donné raison aux opposants à la destruction du jardin des vertus, en raison de la nécessaire protection des espaces verts, et nécessaires à la vie des citadins de nos villes déjà ultra-déconçues. Or la destruction du jardin des vertus, évacuée par la Justice, retire par la fenêtre en raison d'une nouvelle modification du PLU de Plaine commune, qui avale un projet de gare sur une partie de cette zone de jardins, qui ne sera donc pas restaurée. La moindre des choses, lorsqu'on élabore un projet de ce genre, c'est de s'assurer qu'il ne nuira en rien aux | |

| | | |
|-----|---|--|
| | <p>habitants. Or ce n'est pas le cas, car la commune d'Aubervilliers est une des plus pauvres de France en espaces verts. Ici derrière les recommandations de l'OMS; Y développer ce nouveau projet bétonné, c'est faire passer 4000 m2 de plus en zone urbanisée. C'est encore aggraver les effets des canicules sur les habitants, sans que cette nouvelle extension urbaine soit justifiée.</p> <p>Et puis il est anormal de ce soit toujours les activités des plus modestes - comme l'exploitation du jardin des vertus - qui soit sacrifiée au obby des bétonneurs compulsifs.</p> <p>Je me déclare donc CONTRE cette modification qui a pour objectif de promouvoir un projet d'urbanisation inadéquat sur des jardins ouvriers qui prennent leur part dans la vie sociale d'une commune.</p> | |
| 168 | <p>La modification du PLU de Plaine commune, me révolte profondément.</p> <p>La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France, très loin derrière les recommandations de l'OMS. C'est donc totalement contre-productif de bétonner encore et encore ce territoire qui, au contraire, a besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de permettre à la population de mieux y respirer.</p> <p>Le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris aurait pour but de "favoriser la mobilité des franciliens". Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'y a pas fallu plus que 1000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m2. Vous ne justifiez aucunement l'intérêt de passer 4000 m2 supplémentaires en zone bétonnée.</p> <p>A Aubervilliers comme dans toute la France des températures records ont été atteintes durant l'été dernier. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce qui veut dire que seuls les espaces naturels permettent tant bien que mal de tempérer la situation. Nous le savons toutes et tous : les phénomènes climatiques extrêmes vont se multiplier, nous avons besoin d'aménager notre territoire en fonction de ce qui est réalisable.</p> <p>A moins que, pour la prochaine vague de chaleur - celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain - la gare trouvera tout son sens pour que quelques privilégiés.e.s puissent s'enfuir vers des zones plus ombragées. ?</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification prérise avoir pour but d'éteindre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins - qui ne sera donc pas restaurée -, et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone, jardins comme débarras de chantier ICPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>La LOTCLIMAT a accé l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'imaginer toujours et encore un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ?</p> | |

| | | |
|-----|--|--|
| | <p>Cette modification du PLU entraine directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | |
| 169 | <p>Si j'ai bien compris, la requalification de la zone UM en zone M1 n'empêchera pas son utilisation pour les besoins du chantier de la future gare. Or, malgré les précautions demandées (je couche de terre actuellement cultivée sera inévitablement rendue impropre aux activités de jardinage. La sanctuarisation de cette zone n'est donc pas assurée par ce nouveau PLU). Il est difficile de comprendre pourquoi l'emprise chantier de la future gare nécessitée en 2024 ne profite pas de la libération de l'emprise chantier de la piscine qui sera effective fin 2023.</p> | <p>Zone de chantier : pour quid ne pas utiliser celle de la piscine qui sera libérée</p> |
| 170 | <p>C'est la première fois que je réponds à une enquête publique. Mais lorsque j'ai appris qu'une modification du PLU de Plaine Commune envisageait une nouvelle aténite aux jardins partagés d'Aubervilliers, j'ai décidé d'utiliser les outils mis à la disposition des citoyens pour faire entendre une opinion qui me semble cruciale compte tenu des enjeux, climatiques et sociaux actuels. Les COP s'enchaînent, les recommandations de l'OMS sont connues de tous, les français ont exprimé leurs desiderata aux termes d'une Convention pour le climat, et malgré le ZAN, malgré une année de tous les records de température, il est encore envisagé de bétonner l'un des rares espaces de pleine terre et de biodiversité d'Aubervilliers ? La modification du PLU proposée envisage l'extension d'une zone à urbanisée sur les jardins pour réaliser une gare. De surcroît, si ma compréhension est la bonne, elle conduira à créer des espaces de stockage (CPE) temporaires mais dangereux pour la qualité de sols utilisés pour cultiver des fruits et légumes. Sans remettre en cause les besoins de transports collectifs en Ile de France, et sans vouloir hiérarchiser entre la mobilité des citoyens du 93 et leur santé, il me semble que c'est bien la conciliation notamment de ces deux enjeux que tous les projets de développement immobilier doivent prévoir. Je reste bien conscient de la difficulté de la tâche car le monde est devenu complexe. Mais c'est aussi tout l'enjeu des politiques publiques que de relever ce défi. Dans ce domaine, je trouve votre proposition, du modification du PLU de Plaine Commune très petit bras. Ne soyez pas fâchés, c'est trop important ! Il est de votre responsabilité d'être exemplaires en matière de planification urbaine et d'environnement pour les habitants de Plaine Commune bien sûr, mais aussi pour tous les usagers de ce territoire.</p> | |

| | | |
|-----|---|--|
| 171 | <p>J'ai vu que le PLU est encore modifié et s'attaque encore aux jardins devant lesquels je passe régulièrement. J'ai déjà vu les arbres abattus et les jardins retournés. Après des télex canaliculaires, renforcés par l'absence d'espaces verts pour faire chuter les températures (flots de chaleur), le fait de bétonner les jardins va totalement à contre-courant de ce que préconisent les experts de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est dommage également de vouloir priver les habitants de ces jardins, qui leur permettent de s'aérer, transmettre, échanger et se fournir en denrées. C'est pourquoi je suis contre cette modification du PLU. Merci de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer.</p> | |
| 172 | <p>AVIS TRES DEFAVORABLE</p> <p>Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie. Depuis 2020, les citoyens d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile de France. Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur, une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous attaquons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers, Ile-de-France. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | |
| 173 | <p>Contribution des Jardins à Défendre d'Aubervilliers (JAD)</p> <p>Notre avis est très défavorable.</p> <p>Le projet de modification du PLU n'est absolument pas satisfaisant. La Cour administrative d'appel de Paris, le 30 février 2022, a demandé « la procédure de modification du plan local d'urbanisme</p> | |

| | |
|--|---|
| | <p>intercommunal en ce qu'il classe en zone urbaine une partie de la frange ouest des jardins des Vertus à Aubervilliers excédant les zones UG strictement nécessaires à l'implantation de la gare du Grand Paris Express et de la piscine olympique».</p> <p>Ce qui implique, précise le juge, que « cette modification du PLU doit tendre vers un ELARGISSEMENT de la zone N1 (naturelle, jardins) lorsque la zone urbaine n'est pas STRICTEMENT NECESSAIRE à l'implantation des deux équipements publics».</p> <p>La demande de la justice est donc très claire.</p> <p>Elle n'est pas du tout respectée dans la modification du PLU soumise à enquête publique.</p> <p>1/ Alors que le chantier de la piscine est diminué de près de 1000 m2, suite à la décision de la Cour administrative d'appel, l'emprise de la zone de la piscine (Ugsp) n'est pas réduite d'un centimètre carré.</p> <p>2/ L'emprise de la zone de la gare est augmentée de 752,8m². Cela ressemble donc à un non respect de la chose jugée.</p> <p>3/ L'andenne zone UM est bien déclarée inconstructible mais son occupation temporaire par le chantier de la future gare du Grand Paris est autorisée, ainsi que la mise en place d'une « installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE) qui, comme son nom l'indique, représente un risque d'atteinte à l'environnement. Or les jardins ouvriers d'Aubervilliers sont un flot de biodiversité protégé par la SDRIE. On voit difficilement comment il est compatible d'à la fois vouloir protéger la biodiversité et à la fois y installer des équipements dangereux pour l'environnement.</p> <p>De plus, la mise à disposition de jardins pour y installer un chantier et une zone de stockage, même si elle est temporaire, entraîne la destruction irrémédiable des parcelles. Selon nos récomptes, au moins une vingtaine de jardins vont être détruits par le chantier et les zones de stockage – en plus de la quinzième détruite illégalement pour la construction du solarium du centre aquatique olympique en 2021.</p> <p>Car un jardin, ce n'est pas que les légumes et herbes aromatiques qui y poussent. C'est un sol, travaillé, amendé, arrosé, enrichi de la sueur des jardiniers qui en ont pris soin pendant des décennies. Les jardins ouvriers des Vertus à Aubervilliers sont centenaires : cela veut dire que leur sol a été consacré à la culture pendant cent ans. Il faudra donc cent ans de plus pour que les terres que ces chantiers vont détruire reviennent à leur état actuel, à leur qualité fertile et à leur richesse nourricière. Leur perte n'est donc pas temporaire. Elle est irrémédiable.</p> |
|--|---|

| | |
|------------|---|
| | <p>Cette perte est inacceptable dans une ville comme Aubervilliers, hyper bétonnée, où les habitants ne disposent que de 1,42 m2 de végétation par personne. Ces jardins sont nourriciers, cultivés par des personnes souvent âgées qui y trouvent un sens à leur vie, un lieu d'amitiés, une façon de prendre soin de leur santé et de leur entourage. Qui parmi elles et eux aura le courage de relâcher tout un jardin sur une nouvelle parcelle concédée par la Société du Grand Paris?</p> <p>C'est au Grand Paris de s'adapter aux habitants et non l'inverse. Il semble donc indispensable que le PLU déclare tous les jardins ouvriers des Vertus ainsi que les jardins familiaux de Pantin en zone naturelle jardin inconstructible. Pas un jardin de plus ne doit être détruit. La gare doit être enterrée, pas les jardins !</p> <p>4/ La « stricte nécessité » de l'étendue de la gare du Grand Paris n'est pas démontrée. En effet, La SGP propose une emprise de chantier sur une surface de 12 300m2. Or d'autres chantiers de gare du Grand Paris sont bien plus petits : 6200m2 pour la gare Le Vert de Maisons à Afortville, 7950m2 à Chevilly-Tros communes, 7500m2 à Kremlin-Bicêtre-Hôpital. La surface du chantier de la future gare Fort d'Aubervilliers doit donc être réduite.</p> <p>5/ D'après un projet de plan de la SGP pour la future gare du Grand Paris, un bâtiment en R+9 est prévu sur le bâtiment de la gare Fort d'Aubervilliers, ainsi qu'un R+10/R+12 sur la gare routière. Or la modification du PLU ne dit absolument rien de ces constructions.</p> <p>Or si ces immeubles sont construits, ils impacteront la vie de tout le quartier du Fort d'Aubervilliers : ils aggraveront le densité en béton, renforceraient le phénomène d'îlot de chaleur urbain qui fait monter les températures en période de canicule, et privent les habitants des Courtilières de leur vue sur les jardins, un des rares espaces verts du quartier. C'est par ailleurs pour tout le quartier que ces jardins sont importants car sans eux l'horizon du qva</p> <p>Pour toutes ces raisons, le collectif Jardins à défendre se prononce contre cette modification du PLU, et demande que de nouvelles modifications soient apportées au PLU, prenant en compte les remarques détaillées ci-dessus.</p> |
| <p>174</p> | <p>Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie.</p> <p>Depuis 2020, les citoyens des Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annulation de la restauration de la</p> |

| | |
|-----|--|
| | <p>zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (M) comme débaras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie</p> <p>Aubervilliers est l'une des communes les moins pourvues en espaces verts d'Île-de-France. Les îlots de chaleur y sont nombreux et le dernier été fut catastrophique pour les habitants qui ont vu les températures dans la rue dépasser les 40 degrés plusieurs jours de suite. Les habitants du territoire ne demandent pas une gare ! Nous demandons de l'air respirable et des espaces verts accessibles permettant de réguler les températures. La modification du PLUI ne permet ni l'accessibilité de la parcelle à restaurer, ni la préservation du peu d'espaces encore disponibles</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> |
| 175 | <p>Lorsque j'ai appris que les jardins d'Aubervilliers étaient une nouvelle fois menacés, j'ai d'abord pensé qu'il s'agissait d'un canular ... Renseignements pris, j'ai dû me rendre à l'évidence, l'information était vraie ! J'avais récemment appris que la mobilisation des habitants d'Aubervilliers contre la destruction des Jardins des Vertus avait payé, qu'ils avaient obtenu gain de cause et que le cour administratif d'appel avait reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne devaient pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en dans cette région.</p> <p>Ma déception est grande de voir cet îlot de verdure une fois de plus menacé. Pourquoi prévoir 5000m2 pour réaliser cette gare (dont je ne conteste pas l'utilité au regard de l'indéfit pour la population et d'un faible impact écologique dû au rapport à d'autres modes de déplacement), alors que pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle ? Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m², je ne peux pas m'empêcher de penser que c'est l'appât des financiers et des constructeurs immobiliers qui a prévalu dans cette proposition.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (M) comme débaras de chantier (CPE</p> |

| | |
|-----|--|
| | <p>au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>Dans sa décision relative au recours contre le PLUI pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y réduire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se inscrire au « strict nécessaire ». Le PLUI a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une zone de parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, alors que ce n'est pas nécessaire. Je ne peux que me poser la question suivante : veut-on quelque part « punir » les jardiniers d'avoir eu gain de cause en justice dans l'affaire précédente de la piscine ?</p> <p>Je me rangerai aux côtés, et soutiendrai activement ceux qui vont encore contester cette modification, car je suis convaincu qu'il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers</p> |
| 176 | <p>La surface des espaces verts dans notre ville est misérable.</p> <p>Je suis jardinier du jardin des Vertus depuis 2019.</p> <p>J'occupais la parcelle 81 qui a été détruite à quelques semaines près par le chantier de la piscine, en dépit de la décision du juge.</p> <p>J'occupe actuellement la parcelle 42 bis (zone UVA) qui devrait être utilisée dans le cadre du chantier de la gare pour du stockage, chantier à la taille démesurée (5000 m2) alors qu'il est grandement possible de réduire l'emprise au sol.</p> <p>Que vais-je dire à mes filles de 6 et 9 ans, qui ont déjà vu une parcelle se faire détruire, en dépit de tout ce qu'on leur apprend à l'école sur le respect de l'environnement ? Que la deuxième parcelle va également être détruite ?</p> <p>Sur le thème de l'accès à la nature pour les enfants, j'organise avec les classes de leur école des sorties sur les jardins.</p> <p>Cela veut dire que, grâce à ces jardins, leurs dizaines de camarades, ayant grandi dans un environnement ultra urbain d'aujourd'hui ce n'est pas une plante, comment pousser les fruits et légumes qu'ils consomment, comment richent les oiseaux, etc... Ces élèves, qui croient parfois que les herbes poussent en barquette au rayon fruits et légumes, prennent goût à la présence de la nature nécessaire à leur bon développement. Demain, comment leur expliquer qu'on va leur enlever cette espace de fraîcheur et de bien-être durant les</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Préliminaires qui s'annoncent ? Sur ce thème, je vous invite à aller voir le film « La Cours des miracles » de Carine May et Hakim Zouhani sorti en 2022. Il se passe justement à Aubervilliers et insiste sur l'importance de la nature pour l'équilibre et l'apaisement des enfants.</p> <p>Pour conclure, c'est la première fois que je réponds à une enquête publique mais en raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et de beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadaptée sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> <p>178 Moins de béton, plus de potiron. Bref, vous l'aurez compris, le bétonnisme noir étouffe, la ville a besoin de verdure et il s'agit d'une des dernières oasis. Elle doit donc être préservée.</p> <p>179 Moins de béton, plus de potiron. Bref, vous l'aurez compris, le bétonnisme noir étouffe, la ville a besoin de verdure et il s'agit d'une des dernières oasis. Elle doit donc être préservée.</p> <p>180 Bonjour ! Comme il est stipulé dans le PADU (Tome2) du Plu, mis en comptabilité par décret au conseil d'état en date du 30/03/22 "... Ceci implique un développement urbain économe en consommation des sols, qui contribue à renforcer la végétalisation de la ville et la présence d'espaces verts, qui préserve ou restaure les continuités écologiques et les noyaux de biodiversité, qui favorise la pleine terre et la végétalisation du bâti, notamment à des fins de jardinage ou d'agriculture urbaine... La présence d'un réseau d'espaces verts, d'espaces à caractère naturel, de pleine terre avec une végétation locale et stratifiée est une nécessité pour le territoire. De la présence et du bon fonctionnement écologique de ces espaces dépendent non seulement l'accueil d'une biodiversité variée, des usages de récréation et de bien vivre pour les habitants mais également la régulation des polluants atmosphériques, des eaux de ruissellement et le rafraichissement estival rendu nécessaire par le réchauffement climatique.</p> <p>Ce réseau d'espaces verts et de continuités écologiques devra aussi être pensé entre les villes de Plaine Commune et avec les territoires voisins pour promouvoir une véritable trame écologique et un chemin des parcs métropolitains...2.1.4 Préserver la biodiversité et créer des continuités vertes... Les continuités écologiques de Plaine Commune s'appuient sur des espaces de nature ordinaire inscrits dans le paysage urbain et constituant des noyaux de biodiversité primaire, comme le Parc Georges Valbon, le domaine de la Butte Plinson, le parc de l'Île Saint-Denis, le parc de la Légion d'Hommeur et le fort d'Aubervilliers. La préservation ou la création des surfaces végétalisées doit constituer une priorité sur les continuums de la trame verte et bleue, en privilégiant partout où cela est possible le maintien de l'existant plutôt que la destruction-reconstitution des espaces...</p> <p>Certains secteurs particulièrement vulnérables doivent faire l'objet d'une attention toute particulière pour que leurs fonctions écologiques soient maintenues, car ils constituent des points de jonction entre les continuums écologiques et les noyaux de biodiversité : préservation des espaces, création d'espaces relais</p> |
|--|---|

71

| | |
|-----|---|
| | <p>de biodiversité ou encore réduction des obstacles aux déplacements des espèces. Cet objectif concerne en particulier les espaces suivants :</p> <p>- Les abords Ouest du parc Georges Valbon, le secteur des Ternes, le secteur comprenant le Parc de la Légion d'Hommeur et le cimetière de Saint-Denis, puis le secteur de jonction entre le Canal, les délaissés ferroviaires et le continuum Fort d'Aubervilliers – Canal Saint-Denis...2.1.5 Protéger l'agriculture urbaine sous toutes ses formes et soutenir son développement...</p> <p>Tenir du passé nourricier de Plaine Commune, connue historiquement comme le « Plaine des vertus », historique, encore présente sur quelques hectares répartis sur Stains, Saint-Denis et Pierrefitte, veinent s'ajouter de nombreux jardins familiaux, principalement au Nord du territoire, ainsi qu'un petit nombre de fermes urbaines, des jardins d'insertion, et une mosaïque de jardins urbains de petite taille, aux fonctions diverses, situés sur des espaces publics ou privés. Ce patrimoine est riche et la diversité des fonctions urbaines, écologiques et sociales de ces espaces voués à la culture et au jardinage, en font un patrimoine à préserver et à valoriser... En réponse à ces enjeux, l'objectif est de permettre :</p> <p>- Le maintien des jardins cultivés."</p> <p>En conséquence de ces remarques précédentes du PLU PADU2, je demande que la non-utilisation des 4000m2 (Dépense chantier piscine) revende en théorie aux "Jardins ouvriers des vertus d'Aubervilliers" suite à la décision de Justice de 09 mars 2022 soit utilisés pour la dépose chantier des travaux du futur métré ligne LS EST. Avant remise effective totale en état, aux jardins ouvriers des 4000m2, à l'issue de cette fin de chantier.</p> <p>Gérard MULLER Cordialement, Vice-président de l'association des jardins ouvriers des vertus d'Aubervilliers</p> |
| 181 | <p>La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitons de l'île de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entourés de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers. Nous demandons de l'air respirable et des espaces verts accessibles !</p> |
| 182 | <p>Préserver les trop rares espaces verts de cette ville et les continuités écologiques dans le secteur...</p> |
| 183 | <p>Quand j'ai vu la modification du PLU qui touche encore les jardins j'ai estimé devoir contribuer.</p> |

72

| | |
|--|--|
| | <p>Depuis 2020, les citoyens d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France.</p> <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> <p>Pour la prochaine vague de chaleur, celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain, vous avez un plan de secours pour que les habitants de l'Aubervilliers puissent s'abriter dans des espaces verts, ou est-ce que la gare est justement faite pour qu'ils et elles puissent s'enfuir ?</p> <p>Où préférez-vous passer vos été caniculaires ? Dans un métro bondé ou dans un jardin ombragé ?</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification prédisait avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NI) comme débaras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>Aubervilliers est l'une des communes les moins pourvues en espaces verts d'Ile-de-France. Les îlots de chaleur y sont nombreux et le dernier été fut catastrophique pour les habitants qui ont vu les températures dans la rue dépasser les 40 degrés plusieurs jours de suite. Les habitantes du territoire ne demandent pas une gare ! Nous demandons de l'air respirable et des espaces verts accessibles permettant de réguler les températures. La modification du PLU ne permet ni l'accessibilité de la parcelle à restaurer, ni la préservation du peu d'espaces encore disponibles.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur</p> |
|--|--|

73

| | |
|--|---|
| | <p>des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> <p>184- Je ne comprends pas que malgré la mobilisation, il soit encore question de modifier le PLU pour toucher aux jardins des Vertus (ce qu'il en reste). Les élus d'Aubervilliers devraient s'appuyer sur la décision de justice qui a été rendue pour faire machine arrière et renoncer à ce projet qui a tout de projet inutile et à Laissez les hirassons tranquilles !</p> <p>185- J'habite à Aubervilliers depuis environ 14 ans, j'ai deux filles et nous souffrons sérieusement dans cette commune du manque de verdure. Il nous est arrivé de profiter des jardins ouvriers dans le cadre d'activités associatives et ce lieu est essentiel pour notre bien vivre. Cela relève de l'urgence climatique que de ne pas défrayer les arbres et de préserver cet espace. Merci de l'attention que vous porterez à mon témoignage.</p> <p>186- La modification du PLU de plaine commune, m'a grandement interpellé. La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Ile-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitants es d'Aubervilliers / de la Seine Saint Denis / de l'Ile de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entourés de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers. La préservation d'espaces verts en Ile-de-France est s'est déjà opposé en ce sens à la destruction de ces jardins. Enfin, la loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment comptez vous remplir cet objectif en détruisant ici ces espaces verts ? En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> <p>187- La modification apportée au PLU Plaine-Commune sur TOAP Fort d'Aubervilliers ne répond pas aux différents jugements de février, mars et juillet 2022 de la Cour administrative d'appel de Paris qui a donné raison au Collectif de défense des jardins ouvriers dans sa lutte pour leur préservation. Les multiples contradictions et / ou incertitudes du document modificatif confirment que les attentes, besoins et compétences des habitants-tes sont ignorés-ées, démontrent la mise en application de choix politiques au service de la spéculation immobilière. La destruction massive de ces jardins ouvriers va à l'encontre totale d'une amélioration de l'environnement de toute la ville, de la réponse obligatoire au réchauffement</p> |
|--|---|

74

| | | |
|-----|---|--|
| | <p>climatique Résumé de l'argumentaire mis en pièce jointe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire des galeries techniques sans excaver les terres pour éviter la zone de stockage qui va détruire les terres - objectif SDRIF 10m² d'espaces verts par habitant – recommandation OMS 15 m² - Aubervilliers 1,42 m² par habitant - une deuxième gare disproportionnée à 100m de l'existante prétexte pour justifier un projet immobilier d'ampleur - les emprises nécessaires aux aménagements extérieurs ne sont pas encore définies <p>MINLE 93</p> | <p>Zone de stockage : trouver une alternative en termes de méthode de travaux</p> <p>Carence espaces verts à Aubervilliers</p> |
| 188 | <p>Souhaitez-vous à ce point détruire le peu d'espaces verts qui se trouvent dans le 93, et en particulier à Aubervilliers ? J'ai suivi la mobilisation des jardiniers et jardinières depuis ses débuts en 2020. Avec courage, ils et elles sont parvenus à obtenir gain de cause pour la préservation de ces jardins devant le tribunal.</p> <p>La modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins</p> <p>(qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NI) comme débarras de chantier /CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ces sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>Quant on fait une gare qui détruit autant de terres aussi indispensables pour notre survie collective, on s'assure au moins qu'elle soit utile pour les habitants et habitantes. Nous n'avons pour l'instant aucune preuve que ce soit réellement le cas.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquats sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> | |
| 189 | <p>Hypocrite, honteuse, scandaleuse la base meneauvre qui consiste à justifier la modification du PLU pour requilibrer en espace « non constructible » l'égrèce à la mobilisation citoyenne de ses utilisateurs l'espace des jardins ouvriers détruits en 2021. Afin d'y construire les annexes de la piscine, pour mieux masquer qu'une autre zone de ces jardins ouvriers allaient bientôt subir le même sort et être détruits sans que</p> | |

| | | |
|-----|---|--|
| | <p>personne ne le sache à l'origine du projet.</p> <p>En octobre 2019 nous rédigeons dans le cadre de l'enquête publique du PLU ce que nous avions déjà exprimé en 2016 que : « La métropole n'aura de sens que si l'amélioration de son attractivité passe par l'amélioration de la qualité de vie et de la justice sociale ».</p> <p>En 2022 nous ne pouvons que constater que cette métropole-là est impossible à réaliser dans les conditions d'un système économique qui n'a rien à faire de la population et qui continue à marcher forcée ses plans d'aménagement en détruisant le peu d'espaces verts que nous avons, comme les jardins ouvriers du Fort d'Aubervilliers qui représentent pour ceux qui en bénéficient une qualité de vie inestimable.</p> <p>Mais qu'est-ce que la qualité de vie ou la prise en compte des solutions nécessaires pour répondre aux conséquences des dérèglements climatiques face à des intérêts purement économiques !</p> <p>Que ce soit la Métropole du Grand Paris ou Plaine Commune, la densification doit se faire à tout prix autour des gares. C'est un processus dans lequel une enquête publique n'est qu'une grande arnaque considérable de lecture de milliers de pages. Quelles que soient les oppositions et les mobilisations citoyennes, le projet se fera, même s'il doit être un peu égrainé par voie de justice !</p> <p>La gare et toutes ses annexes se construisent par tous les moyens pour servir les intérêts des grands groupes du BTP, les architectes, les promoteurs, et alimenter ainsi le système et sa course aux profits. C'est un argent monstrueux pour l'aménagement de ces lignes de transports express qui ne répondent pas aux véritables nécessités de vie des gens, qui eux veulent avoir un emploi près de chez eux et vivre décemment dans un logement à la portée de leur bourse et des transports publics qui n'ont pas vocation à être rentables.</p> <p>L'amélioration de la mobilité des habitants des projets de transports (qui évidemment monstrueux par le développement immobilier à leur pourtour), est aussi largement revendiquée par les politiques de tous bords qui ne s'y opposent en aucune manière car ils y voient une occasion de montrer rentabilité des investissements.</p> <p>Déjà, il est possible d'écouter les voix des personnes vivant sur le territoire et non de décider NON à tous ces projets qui vont à l'encontre des priorités de la vie !</p> <p>Le Cahier Citoyen de Plaine Commune</p> | |
| 190 | <p>Je ne comprends pas que malgré l'opposition très nette des habitants, le projet soit maintenu dans le contexte actuel qui voudrait que nous soyons plus sobres dans nos constructions et que nous préservions les espèces de vie naturelles. Le projet pose d'autant plus question qu'il ne semble pas en cohérence avec la sociologie du quartier et apportera vraisemblablement une gentrification qui ne peut être que nuisible aux populations déjà présentes. Serait-il possible d'écouter les voix des personnes vivant sur le territoire et non</p> | |

| | | |
|-----|--|--|
| | celles d'aménageurs qui voient l'espace comme un potentiel sans personnalité? | |
| 191 | <p>La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France. Nous habitants de la Seine Saint Denis avons besoin de ne pas vivre entourés de plus de béton et de pollution surtout avec le changement climatique, pour pouvoir respirer en été. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. D'ailleurs la cour administrative d'appel a reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Île-de-France. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue, surtout s'il s'agit de créer principalement des espaces de commerces pas forcément utiles et qui pourraient être ailleurs.</p> | |
| 192 | <p>La poursuite de ces travaux est en contradiction totale avec les nécessités sociales liées à la crise climatique en cours. Stop au béton à Aubervilliers ! Nous ne respirons plus correctement, nous avons besoin de ces jardins. Les habitants en ont besoin pour s'y ressourcer, s'y retrouver, cultiver leur nourriture, etc dans une ville qui ne prends pas en compte le nombre de mètres carrés de verdure demandés, ne mets pas vraiment en place la charte d'engagements pour les arbres du 6 mai 2021, voté par le conseil départemental.</p> <p>Cette proposition d'une gare monumentale qui va minéraliser davantage de terrains agricoles d'Aubervilliers est scandaleuse. Les habitants d'Aubervilliers savent, pour avoir vu ces dernières années des propositions d'aménagements autour de l'extension de la ligne 12. Jusqu'à la mairie d'Aubervilliers, que ces projets ne prennent pas en compte la végétalisation nécessaire des villes de la petite couronne et proposent une minéralisation des équipements.</p> <p>La destruction massive de ces jardins ouvriers va à l'encontre totale d'une amélioration de l'environnement et témoigne d'un mépris pour les avis des habitants qui les défendent bénévolement depuis plus des années maintenant, allant jusqu'à interpeller la Justice pour tenter de faire respecter la loi (voir les décisions du tribunal administratif de Paris de 2022).</p> <p>La modification apportée au PLU Plaines-Communes sur l'OA? Fort d'Aubervilliers ne répond pas aux différents jugements de février, mars et juillet 2022 de la Cour administrative d'appel de Paris qui a donné raison au Collectif de défense des jardins ouvriers dans sa lutte pour leur préservation. Les multiples contradictions et/ou incertitudes du document modificatif confirment que les attentes, besoins et complémentarités des habitantes/tes sont ignorés/ées, démontrent la mise en application de choix politiques au service d'une chose que le bien-être des citoyens.</p> <p>Ces jardins sont à conserver et dans leur intégralité. Ils sont à restituer aux habitants et à leurs pratiques ! Mettre en application les politiques écologiques que les citoyens désirent !</p> <p>Une habitante du Fort d'Aubervilliers</p> | |

| | | |
|-----|---|---|
| 193 | <p>L'évolution au PLU de la zone UM en deux zones est effectué sans prendre en compte les changements d'orientation liés à l'abandon du projet de solérium. Cette nouvelle proposition est un non sens autour des enjeux de préservation de la nature. En effet, il est prévu de défrayer une partie des jardins pour y réaliser une zone de chantier puis de les remettre en jardins. Nous sollicitons une étude complémentaire de réimplantation de cette zone de chantier sur la partie du projet de solérium ayant été abandonnée. Par ailleurs, il conviendrait d'user d'une autre méthode de chantier afin de réduire l'espace d'implantation du chantier, car le gain de temps de la méthode choisie n'est pas justifié, ni explicité avec des valeurs économiques comparées à l'impact de la destruction de l'espace naturel actuel.</p> | <p>Zone de chantier : être étudiée pour réintégrer sur espace abandonné</p> <p>Utiliser une autre méthode de chantier pour réduire l'espace d'implantation</p> <p>Justifié car on du gain de temps de la méthode prévue</p> |
| 194 | <p>Quand j'ai vu la modification du PLU qui touche encore les jardins j'ai estimé devoir contribuer. En étant habitante d'abord d'Aubervilliers puis de la Courneuve, je connais très bien les jardins des vertus et l'état actuel dégradé de l'environnement sur Aubervilliers.</p> <p>Je connais les jardins des vertus en tant que citoyenne puis membre du collectif de défense des jardins. En tant que photographe, j'ai documenté les jardins, et la lutte pour les défendre.</p> <p>Ces jardins ont une valeur inestimable. J'ai discuté et rencontré de nombreux jardiniers et jardinières notamment pendant la crise du Covid. Non seulement ces jardins apportent un apport en nourriture végétale, mais ils sont des lieux de sociabilité importants, surtout pour des personnes isolées. Ces jardins sont aussi une source de fraîcheur en été où la canicule frappe durement Aubervilliers, notamment à cause du béton. Aubervilliers n'a pas assez d'espaces verts avec juste 4,43 mètres carrés d'espace vert par habitant. Il faut multiplier ces espaces et non les détruire !</p> <p>Nous faisons face à un éroulement écologique sans précédent avec le réchauffement climatique. Chaque projet doit être pensé afin de minimiser l'impact environnemental et pour sauvegarder les espaces verts.</p> <p>Les décisions de justice que nous avons obtenu en défendant les jardins sont très claires: les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Île-de-France.</p> <p>Il est donc incompréhensible que la modification proposée précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débarras de chantier ICPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très très peu mise en avant.</p> | |

| | |
|-----|--|
| | <p>dans l'annexe ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'eau péenne.</p> <p>Il est certainement possible de trouver une autre zone pour entreposer les équipements de chantier, et aussi de minimiser les dimensions de la GAZA. Nous n'avons pas besoin de nouveaux bureaux, ou de commerces dans nos quartiers, nous avons besoin que nos logements soient rénovés, et que les espaces verts et les jardins soient multipliés.</p> <p>Déplacer les jardiniers et jardinières n'est pas acceptable. Ils et elles ont travaillé la terre pendant des années, les terrains ne sont pas interchangeables comme des meubles. De plus les jardins des vertus ont une identité propre, avec des jardins qui sont ouverts (pas comme aux jardins des Parthois) et qui permettent des échanges, et de créer une vraie communauté.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je m'oppose à cette modification du PLU qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune, et je vous implore de tout mettre en oeuvre pour préserver ces jardins si précieux.</p> |
| 195 | <p>Il y a eu un jugement contre l'artificialisation des jardins d'Aubervilliers. Je souhaite donc qu'il soit exécuté. Je demande fermement la remise en l'état des jardins. En faire un débarras de chantier n'est pas concevable car ça va polluer les terres. A ce titre, je vous recommande la lecture de La Contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel, par François Jarrige et Thomas Le roux, publié en 2017.</p> <p>Les avis citoyens doivent être entendus, aussi bien via cette concertation que lors des nombreuses manifestations et des mobilisations.</p> <p>La commune d'Aubervilliers a très peu d'espaces verts. Or, leurs présences dans les villes sont une recommandation de l'OMS ! Pourquoi les élus locaux se croient-ils au dessus des recommandations pour la santé des citoyens ?</p> <p>Il y a de plus des vies animales en jeu (hérissons, oiseaux, etc). Nous devons penser à eux car ils n'ont pas de voix.</p> <p>Les centres commerciaux aux abords des gares ne sont pas rentables économiquement. Et même s'ils l'étaient, ils ne doivent pas être une justification à l'artificialisation des milliers de mètres carrés de terre. Une gare plus petite est suffisante pour assurer la mobilité des franciliens. Nul besoin d'empêcher sur des jardins qui sont un héritage de l'histoire sociale et ouvrière du département.</p> <p>Les intérêts des populations sont à prendre en compte. Il n'y a pas que les intérêts économiques d'une minorité qui croît encore à la croissance infinie. Le monde (et les surfaces de terre arable) est limité. Les</p> |

| | |
|-----|---|
| 196 | <p>actions polluantes et portant atteinte à la biodiversité doivent être également. Les habitants du quartier ont droit à un minimum de protection contre les îlots de chaleur.</p> <p>En raison de tout ceci, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers qui ont besoin d'être sauvegardés.</p> <p>Modifier le périmètre des jardins ? Encore ? Inraisonnable !</p> <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstruction de la zone. Rappelons que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, ni l'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins. Les jardins sont un puits pour tous qui se partage mais ne doit pas être détruit. Aubervilliers est l'une des communes les moins pourvues en espaces verts d'Ile-de-France.</p> <p>La gare dispose déjà d'une emprise ne nécessitant pas de s'étendre davantage sur les jardins. Le juge a considéré que l'emprise du projet de piscine olympique devait se réduire au « strict nécessaire » et le PLU a été jugé illégal pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Vous prévoyez de faire la même erreur. Le projet de gare empiète sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge. Nous attendons donc cette modification car il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> <p>Pour ces raisons, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> |
| 197 | <p>Les jardins ouvriers du Fort d'Aubervilliers sont un noyau primaire de biodiversité et une partie du corridor écologique local, ils contribuent également à l'îlot de fraîcheur du quartier et à la production vivrière des jardiniers. Ces jardins sont protégés par le SDRIF comme cela a été rappelé par les juges qui ont annulé le précédent PLU.</p> <p>Ces données ne semblent pas avoir été prises en compte dans ce projet de PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'emprise de la zone de la piscine UGP n'a pas réduite même si le bâtiment de la piscine a bien été réduit par rapport au projet initial - La taille de l'emprise de la zone de la gare est augmentée de 752,8m², contrairement à la demande des juges. Cette taille exorbitamment importante est incompressible compte tenu du savoir-faire plus que centenaire à Paris pour réaliser des bouches de métro intégrées dans le paysage urbain et à taille humaine. Il s'agit bien de mètres et non de trains... - La zone UM est supprimée, mais est dédoublée au chantier du métro dont la mise en place d'un ICPE (installations classées protection de l'environnement) qui comme son nom l'indique présente des risques |

| | | |
|-----|---|--|
| | pour l'environnement, des dangers ou des nuisances pour la santé, la sécurité, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement. Est-ce compatible avec un noyau primaire de biodiversité et un corridor écologique ? Ce projet de modification du PLU ne va malheureusement pas dans le sens de la décision des Juges, dans le sens du SDRIF, ni dans le sens de la responsabilité et de la sobriété. Je me permets d'y être totalement défavorable. | |
| 198 | Scandale de changer le PLU afin de mettre à mal les jardins partagés sauvés de haute lutte. Ces jardins sont des lieux ressources pour les habitants et des lieux historiques de mémoire ouvrière. Par ailleurs quel non sens de sacrifier des espaces de nature accueillant faune, flore et subsistance pour les habitants ! Vous allez nous faire croire qu'il n'est pas possible de réaménager des friches industrielles (qui foisonnent dans le 93 et aux abords mêmes des jardins partagés). Laissez ces espaces aux habitants et soyez cohérents en laissant cet espace de nature au cœur d'une ville qui manque d'espaces verts (ces derniers contribuent à faire descendre les températures au plus fort de l'été et des pics de chaleurs qui sont amenés à se multiplier). Quelle incohérence de venir grignoler encore un peu plus des espaces verts accueillant la vie à l'heure du réchauffement climatique et de la sobriété énergétique, chère à Monsieur Macron !!! JE M'OPPOSE DONCA LA MODIFICATION DU PLU !!! | |
| 199 | Je suis depuis plusieurs années l'actualité des Jardins des Vertus, notamment parce que ma famille maternelle habite à Aubervilliers, et aussi parce que mon métier d'enseignant d'histoire et de géographie dans le 93 m'amène à m'intéresser à l'aménagement du territoire et aux enjeux écologiques. La sauvegarde des terres, où qu'elles soient, devrait être un impératif de tout gouvernement et de toute collectivité territoriale. Encore plus dans le 93 et à Aubervilliers où les espaces naturels sont très rares et où les effets des canicules sont catastrophiques sur les habitants. La lutte contre le changement climatique et les injustices sociales doit être une priorité dans ce département. Or la modification du Plan Local d'Urbanisme, qui annonce la restauration de certaines parcelles des Jardins, précède aussi que le projet de gare va s'exercer sur une partie de ces jardins ! Quelle contradiction ! De plus certaines parcelles devraient servir de débarras de chantier, au risque de polluer les terres. En guise de restauration des terres, cette modification prévoit plutôt une artificialisation et une pollution ! Pourtant la loi climat et résilience de juillet 2021 a fait du zéro artificialisation un objectif, et le Juge l'a rappelé. En raison de ces arguments, je m'oppose à cette modification. | |
| 201 | En tant qu'enseignant, expliquant à des jeunes enfants les enjeux écologiques et l'importance de la nature, même en ville, je m'oppose à la décision de détruire le peu de nature qu'on a dans cette commune pour le | |

81

| | | |
|-----|---|--|
| | profit de projets qui ne sont pas nécessaires, pas indispensables. La loi climat a pourtant arreté l'objectif de zéro artificialisation nette mais cela n'est nullement pris en compte. On nous explique les enjeux écologiques et comment doit-on protéger l'environnement... Une nouvelle gare veut être bâtie pour détruire des terres indispensables à notre survie collective, comment voulez-vous que j'explique cela à des enfants? En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune. | |
| 202 | En tant qu'habitant d'Aubervilliers je m'oppose à la décision de détruire le peu de nature et d'espace vert dont nous disposons dans cette commune pour le profit de projets qui ne sont ni nécessaires ni indispensables et qui ne respectent pas le patrimoine historique de notre ville ! Une nouvelle gare veut être bâtie pour détruire des terres indispensables à notre survie collective, nuire au patrimoine d'Aubervilliers et à l'objectif d'une ville plus verte et moins bétonnée, c'est inadmissible et incompréhensible ! En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins historiques indispensables à notre vie commune et au bien être de notre collectivité. | |
| 203 | S'il est important de doter Aubervilliers d'équipements tels qu'une piscine pour ses habitants ou une station de métro, conserver le périmètre historique des jardins ouvriers des Vertus doit être la priorité. Ils constituent un poumon pour la ville et les communes mitoyennes, en même temps qu'un environnement apaisant, un lieu de biodiversité et un patrimoine historique important. Il me semble qu'il est à la fois essentiel de conserver au mieux leur aspect d'origine et de les ouvrir davantage au public qu'ils ne l'étaient (d'autant plus si les cultures maraichères ne sont plus consommables pour des raisons de pollution du sol). Ces jardins ne doivent pas être une véritable alibi pour des projets entraînant une artificialisation des sols. Aux architectes et urbanistes de mettre en valeur leurs compétences pour intégrer et préserver ces zones végétalisées aux nouveaux projets d'urbanisme. | |
| 204 | Je suis une jardinière qui cultive une parcelle de jardin collectif en Ile-de-France et le projet de modification du PLU m'a interpellée. Les Jardins des Vertus encore menacés ? Je connais l'importance de ces espaces de jardins à plusieurs titres. L'importance économique pour les | |

82

| | |
|-----|--|
| | <p>petits revenus. L'importance sociale pour les liens entre générations, entre cultures, entre classes, ce sont des endroits rares ou le papotage, les invitations, le partage sont très importants et favorise la tolérance, l'ouverture d'esprit. L'importance pour la biodiversité. L'importance pour le climat, je l'ai vécu, par temps de canicule. Il fait plusieurs degrés moins chaud dans les jardins que dans les rues !</p> <p>Je ne comprends donc pas ce projet qui d'un côté dit que les jardins des Vertus, injustement et illégalement détruits doivent être restaurés, et de l'autre annonce un projet de gare, et une zone de chantier.</p> <p>Il faut absolument préserver et restaurer l'intégralité des jardins, un patrimoine précieux, ancien, d'autant plus par temps de tensions sociales et de réchauffement climatique. On prône le zéro artificialisation ? Alors le PLU ne doit pas permettre ce projet de gare, si proche d'une gare existante, ou alors un projet très sobre, vraiment utile à tous les habitants du quartier qui ne porte pas atteinte aux jardins. Au contraire, le PLU doit définitivement acter la protection de ces zones d'intérêt public.</p> |
| 205 | <p>Je souhaite que plus aucun arbre ne soit coupé dans cette banlieue qui en est déjà fort dépourvue. Je ne veux pas vivre dans un endroit qui abaisse les tanières.</p> <p>Les JO, précieuses par définition, ne nécessitent pas de détruire le cadre de vie.</p> |
| 206 | <p>Je ne comprends pas ce qu'il se passe. Les militants se en l'air, depuis des mois pour préserver les Jardins des Vertus ont gagné tous leurs procès. Tous. Et les voilà à nouveau menacés ? Pour quoi faire ? Une gare de plus ? Bétonner, densifier, gentrifier ? Tout cela est dénoncé sans cesse, dans toutes les métropoles et particulièrement en Ile de France et surtout dans le département du 95 qui subit quasiment toutes les nuisances liées aux JOF, en plus de celles du GPEL. Le contexte environnemental déjà catastrophique pour les habitants ne va que s'aggraver. C'est inadmissible. Une telle insistance des pouvoirs publics pose la question d'une réelle vie démocratique, la Justice s'est prononcée, non ? Les Jardins détruits doivent être rendus à leur état initial. Cette modification du PLU va à l'encontre de toutes les recommandations pour préserver notre environnement. C'est archaïque et hors sujet. Je m'oppose à cette modification. Ce projet n'a aucun sens. Construire là où il manque d'espaces végétalisés, alors que la région regorge d'appartements vides et de bureaux inoccupés ? C'est une logique spéculative qui préside à cette manœuvre, au détriment du vivant.</p> |
| 207 | <p>Ce que j'observe c'est qu'à Aubervilliers il n'y a vraiment pas beaucoup d'espace vert ! Par contre, ce qu'il ne manque pas, c'est du béton ! Alors pourquoi doit-on enrober en manger ?</p> <p>Selon l'OMS notre ville est très en deçà des recommandations en ce qui concerne les espaces verts pour le bien-être et la santé des habitants. Puis, pourquoi faire une gare taille XXL ? Un ministre va y habiter ? Hormis pour l'ego du responsable de ce désastre, une gare d'une telle taille ne participera au bien-être et à la santé d'aucun ne Albarthillais(e). Cela me paraît bien égoïste.</p> |

83

| | |
|-----|---|
| | <p>Enfin, savez-vous que vous envisagez de faire un massacre écologique en détruisant tout un écosystème précieux et de plus en plus rare ? Vos petits-enfants vous demanderont : "Maman, c'est quoi un jardin ?"</p> |
| 208 | <p>De part mon métier d'urbaniste et mon affection pour le bien-vivre en ville, la modification du PLU de la commune m'a grandement interpellée.</p> <p>Depuis 2020, les citoyens d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des Jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France.</p> <p>D'Une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débris de chantier ICPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie. La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encre imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquats sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> |
| 209 | <p>Juste esq : que vivent les Jardins d'Auber* !</p> <p>https://www.lamonde.fr/blog/correcateurs/2021/03/07/aux-vertus-dauber/</p> <p>https://www.lamonde.fr/blog/correcateurs/2021/06/02/promenade-dans-des-jardins-a-defendre/</p> |
| 210 | <p>La modification du PLU de la commune, m'a grandement interpellée. La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Ile-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un</p> |

84

| | | |
|--|---|-----|
| | <p>rique souhaite supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitants.es d'Aubervilliers / de la Seine Saint Denis / de l'île de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entourés de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers. Le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m2. Pour moi vous ne justifiez pas l'intérêt de passer 4000 m2 supplémentaires en zone urbanisée.</p> <p>A. Aubervilliers l'été dernier des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est partout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettent tant bien que mal de tempérer la situation. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, nous avons besoin de préparer notre territoire à cette réalité.</p> <p>Pour la prochaine vague de chaleur, celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain, vous avez un plan de secours pour que les habitants.es d'Aubervilliers puissent s'abriter dans des espaces verts, où est ce que la gare est justement faite pour qu'ils et elles puissent s'enfuir ?</p> <p>Où préférez-vous passer vos été caniculaires ? Dans un métro bondé ou dans un jardin ombragé ?</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N1) comme débarras de chantier CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie, qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encore imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ?</p> <p>Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins.</p> <p>Il faut absolument préserver les derniers jardins partagés et même les étendre. C'est l'avenir</p> | 211 |
|--|---|-----|

| | | |
|-----|--|-----|
| 212 | <p>La modification du PLU de plaine commune, m'a grandement interpellée. La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait passer un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitants.es d'Aubervilliers / de la Seine Saint Denis / de l'île de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entourés de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers. 2 gares différentes à 100 mètres de distance, pourquoi faire ? Le loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encore imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ?</p> <p>Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> | 213 |
| 214 | <p>Bonjour,</p> <p>Les jardins ouvriers d'Aubervilliers doivent être protégés. Il n'est pas possible d'accentuer encore l'urbanisation de la Seine-Saint-Denis qui s'illustre déjà par son manque criant d'espaces verts. De plus, c'est participer à l'amélioration du lieu social du quartier et à l'accès à une nourriture locale et de qualité pour les gens des quartiers populaires. C'est une horre d'envoyer leurs destruction en 2022 alors que le réchauffement climatique touche de plus en plus notre vie et qu'il faut absolument protéger la nature où qu'elle soit.</p> <p>Partout en France le béton prend la place de la verdure et cette situation se répète dans le 93 autour de ses jardins à Aubervilliers. Aussi je ne résiste pas à l'envie de vous faire part de mon indignation, de mon exaspération face à cette politique de l'urbanisation qui fait reculer des lieux de convivialité mais aussi des lieux qui seront indispensables pour atténuer les chaleurs estivales dans notre contexte de réchauffement climatique.</p> <p>Aussi, et grâce, laissez-les exister ces jardins, ne les détruisez pas, ils sont d'utilité publique, indispensables à cette ville dont il faut prendre soin.</p> | 215 |

| | |
|-----|--|
| | <p>– indispensables à un territoire qui manque cruellement d'espaces verts – ont obtenu gain de cause au Tribunal administratif ; or, la modification proposée empêche la remise en état des parcelles telle qu'ordonnée par le Juge en Appel.</p> <p>Les jugements des tribunaux n'ont-ils plus aucune valeur dans la France d'aujourd'hui ? Des intérêts porteurs de promoteurs avides sont-ils au-dessus de nos lois ? Comment osent-ils se permettre de contourner un jugement définitif pourtant clair avec, semble-t-il, la complicité d'élus qui se moquent autant des décisions de justice que de la santé de leurs compatriotes ? Et cela pendant la COOP21, où l'on discute de comment réduire le réchauffement climatique ? Et cela au moment où la guerre en Ukraine rend encore plus indispensable encore le soutien à l'indépendance alimentaire de tous et surtout des plus précaires ?</p> <p>Méridic prendre note de mon opposition absolue à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> |
| 216 | <p>Il existe très peu d'espaces verts à Aubervilliers alors que la ville dispose déjà d'une gare. Minimiser l'emprise de la nouvelle gare me paraît essentiel pour la survie du peu d'espaces verts dont dispose la ville. Ce projet de jardins collectifs va dans le sens du développement durable et de la transition écologique, c'est moins évident pour la création d'une nouvelle gare qui viendrait supprimer certaines parcelles.</p> |
| 217 | <p>Modifier le périmètre des jardins ? Encore ? La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitons.es d'Aubervilliers avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entourés de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers.</p> <p>La modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification prévoit d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NJ) comme débaras de chantier ICPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de</p> |

| | |
|-----|---|
| | <p>la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> |
| 218 | <p>Modifier le périmètre des jardins ? Encore ?</p> <p>Au regard de la rareté de ces terres en Île-de-France, la destruction d'un jardin est incalculable et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification prévoit d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NJ) comme débaras de chantier ICPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie communale.</p> |
| 219 | <p>Cette modification du PLU, qui touche encore les jardins, m'interpelle au plus haut point. C'est pourquoi l'estime devoir contribuer en tant que résidente de la région Île de France.</p> <p>L'IDF est l'une des régions les plus dépourvues en espaces verts, en particulier dans Paris et les communes de la petite couronne comme Aubervilliers. Nous sommes bien loin derrière les recommandations de l'OMS sur ce sujet. Nous avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs pour mieux respirer. C'est un enjeu de santé publique et d'écologie. Au nom de quoi bétonner encore davantage ? L'été 2020 a été catastrophique pour les habitants d'Aubervilliers, avec des températures qui ont dépassés les 40 degrés plusieurs jours de suite. Les espaces verts permettent de réguler la température, il faut absolument les conserver.</p> |

| | |
|-----|---|
| | <p>Des citoyens d'Aubervilliers se sont mobilisés contre la destruction des Jardins des Vertus depuis 2020. La cour administrative d'appel a reconnu que leur combat était justifié, et statué que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne devaient pas être urbanisées, vu l'importance de la préservation d'espaces verts dans la région. Le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLUI a été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins.</p> <p>En conclusion : d'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annexion de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précitée avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débarras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'amorce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisme inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> |
| 220 | <p>Très interpellé par la modification du PLUI de Plaine Commune, je déplore que les aménagements envisagés puissent réduire de façon très significative la surface du jardin des Vertus, alors même que leur restauration est annoncée. La lutte contre l'artificialisation des sols est inscrite dans la loi, et, même si celle-ci donne des échéances de quelques années, les collectivités ne doivent pas se croire autorisées à artificialiser à toute force avant que les règles ne s'imposent. Quant à l'amélioration des transports en commun, elle ne passe pas par une multiplication des gares (surtout à 100 mètres l'une de l'autre), ni à un manque flagrant de sobriété (un demi hectare pour une seule gare ? ... gaspillage d'espace utilisé, de matériaux, d'argent public ?), mais par une meilleure organisation à l'échelle régionale.</p> <p>Les jardins ouvriers sont un élément de lien social, de recentrage sur les réalités de la terre nourricière, d'amélioration du climat local, de biodiversité... Leur nécessité vient d'être reconnue par la justice. La modification du PLUI, dans sa forme actuelle, conduira à nouveau à des actions en justice longues, chères, frustrantes pour le collectif, qui perdra à nouveau sur des motifs similaires.</p> <p>Pour ces raisons, je m'oppose à la modification du PLUI dans ses effets conduisant à réduire l'emprise des jardins ouvriers.</p> |

| | |
|-----|---|
| 221 | <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstruction de la zone. Devrions-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> |
| 222 | <p>Le projet de modification du PLUI vise à amputer la zone de jardins ouvriers d'une partie de sa surface. C'est encore une agression contre un des rares espaces végétalisés de notre ville. Le changement doit s'effectuer en préservant l'intégralité de la zone UMI et dans le meilleur des cas en augmentant sa surface mais pas en la diminuant.</p> <p>D'une manière générale le PLUI est insuffisamment adapté aux principes de transition énergétique et climatique. C'est un document à la trame, toujours en retard sur la réalité. L'aménagement de l'ilot TRIMETAL a montré que les règles du PLUI sont dépassées, insuffisantes pour orienter l'aménagement de notre ville vers un environnement équilibré, qui réhabilite la nature et la vie. Il faut des règles plus contraignantes quant à la protection des espaces végétalisés et plantés existants. Il devrait être interdit d'abattre des arbres sains adultes. Les remplacer par trois jeunes pousses qui seront adultes dans dix ou vingt ans ne changera pas la situation actuelle. Il devrait être interdit de détruire les jardins ouvriers, jardins collectifs aux vertus écologiques et sociales évidentes. Détruire des jardins pour construire un équipement public est particulièrement retard et mesquin.</p> <p>Affirmer tous les jours lutter contre le réchauffement climatique et contribuer à réduire les espaces végétalisés (jardins ouvriers et arbres de haute-tige), est malheureusement la pratique quotidienne des villes. Elles s'appuient sur un règlementation, notamment le PLUI, qui est particulièrement légère sur les mesures draconiennes qui devraient être prises pour sauvegarder la planète.</p> <p>Donc il faut mieux protéger les îlots de végétation existants contre les menaces de destruction.</p> |
| 223 | <p>Modifier le périmètre des jardins... encore ? Quand j'ai vu la modification du PLUI qui touche encore les jardins j'ai estimé devoir contribuer. C'est un espace où je me rends souvent. A Paris comme en région parisienne, les espaces verts reculent alors que l'urgence est donnée au niveau climatique et écologique. Les espaces verts contribuent dans les zones fortement urbanisées à éviter le phénomène des îlots de chaleur. Ils contribuent aussi à la constitution d'espaces plurielles, où peuvent se côtoyer nature, ville garante d'un progrès sociale. De plus les activités pédagogiques en espace naturel visent des publics scolaires contribuent à un développement intellectuel. Pour ces raisons, je pense que le maintien de ces jardins et des espaces verts en général doit être une priorité des politiques actuelles futures de la ville pour un avenir meilleur.</p> |

| | |
|-----|---|
| 224 | <p>Pendant 41 ans, j'ai demeuré au Fonds d'Euabonne à PANTIN. J'ai travaillé sur PARIS, donc je connais très bien les jardins ouvriers d'Aubervilliers. Ceux-ci égayent le quartier. Côté PANTIN, j'appréciais beaucoup un jardin en particulier planté de dahlias de différentes couleurs. Un fois, un jardinier que je ne connaissais absolument pas, me voyant, passé m'a fait cadeau d'un chou.</p> <p>J'étais très touchée de sa gentillesse.</p> <p>Bien entendu je suis contre la destruction de ce coin qui aurait dû être amélioré. Je vous soutiens et j'avis participé à la collecte pour participer aux trais de justice. Je vous souhaite bon courage. Habitant la province, je ne peux pas venir vous soutenir dans les manifestations. Cordialement, DUKRIEU Claudine</p> |
| 225 | <p>J'ai vu que la modification du PLU de Plaine Commune allait toucher les jardins des vertus d'Aubervilliers. Je me permets donc de vous envoyer mes critiques à ce sujet en espérant que la Démocratie existe encore dans ce pays et qu'on écoute encore les habitants, et pas seulement les promoteurs et autres organismes institutionnels très éloignés de nos réalités du quotidien.</p> <p>Aujourd'hui, à l'heure de l'urgence d'insalubre, je ne comprends pas que l'on prévoit de détruire des espaces verts, surtout dans un des départements où il y a le moins de m2 d'espaces verts par habitant. Par ailleurs, depuis 2020, les habitants d'Aubervilliers se mobilisent pour défendre ces jardins, ils ont obtenu gain de cause devant le conseil administratif et appel qui a reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France. Au vue des canicules des derniers été, il est extrêmement important de préserver des îlots de verdure dans la ville pour créer de la fraîcheur.</p> <p>La modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais la modification préserve avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NJ) comme débarras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une</p> |

| | |
|-----|--|
| 227 | <p>des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous attaquerons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune d'Aubervilliers.</p> |
| | <p>Quand j'ai vu la modification du PLU qui touche encore les jardins, j'ai estimé devoir contribuer.</p> <p>La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devon-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.</p> <p>D'une part, la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification préserve avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (NJ) comme débarras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous attaquerons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> |

| | | |
|-----|---|--|
| | <p>Enfin, le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m2. Pour moi vous ne justifiez pas l'intérêt de passer 4000 m2 supplémentaires en zone urbanisée.</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> | |
| 228 | <p>Je participe à cette enquête publique parce que j'ai participé à deux reprises (en 2019 et 2021) à des marches de Gonesse à Paris passant à Aubervilliers avec un arrêté devant les jardins ouvriers concernés par la présente enquête publique. A l'époque le projet de piscine d'entraînement des JO 2024 faisait scandale parce qu'il indiquait un solarium inutile dont la construction devait conduire à la destruction d'une partie des jardins ouvriers, de même que la construction de la gare attenante du Grand Paris Express.</p> <p>A la lecture de Paris de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) d'Île-de-France du 1er septembre 2022, je comprends que l'Assemblée Communale pensait à vouloir détruire une partie significative des jardins ouvriers ("TEP" supprimé dans le présent projet de modification la zone UM et crée un sous-secteur</p> <p>N1) d'une surface de 3975,7m² déjogé à une partie de l'emprise du projet de piscine et aux travaux de la gare du Grand Paris Express") malgré "l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris en date du 10 février 2022, qui a considéré que la réduction par le PLU de 9000 m² de jardins ouvriers (Jardins des Vertus) était incompatible avec le SDRI".</p> <p>Dans l'agglomération parisienne l'été 2022 a connu des canicules à répétition d'une ampleur jamais vue dans le passé, et par conséquent toute destruction des espaces naturels tels que des jardins ouvriers aura pour conséquence une augmentation des îlots de chaleur dans ce secteur très urbanisé du département.</p> <p>Les études scientifiques sur l'efficacité à posteriori des moyens des mesures de compensation de la destruction de la biodiversité prouvent que dans la grande majorité des cas, la destruction n'est pas compensée (cf. https://reporterre.net/Garbis-projets-destruireurs-l'estroule-de-la-compensation-ecologique). Sauf miracle, cela sera malheureusement le cas le cas ici.</p> <p>Dimanche 30 octobre 2022, le médiateur sociologue Jean Yvard était l'invité de la matinale du week-end de France Inter (cf. https://www.radiofrance.fr/francinter/podcasts/l-invite-du-week-end/l-invite-du-week-end-du-dimanche-30-octobre-2022-8466240) et déclarait que les trois-quarts de habitants de l'Île-de-France voudraient déménager dans une autre région. Des projets climatiques comme cette modification du PLU ne peuvent qu'augmenter la proportion de Franciliens voulant s'installer dans une région où la qualité de vie primerait sur le bétonnage des espaces naturels dont la Seine-Saint-Denis s'est fait une</p> | |

| | | |
|-----|---|--|
| 229 | <p>spécificité (cf. la destruction partielle de l'Aire des Vents du parc département Georges Valbon pour construire le Village des Médias, que le Comité International olympique a considéré comme inutile en 2017).</p> <p>En définitive, je donne un avis très défavorable à cette modification du PLU qui a pour but de faire rentrer dans la égalité une destruction d'espace naturel jugée illégale (début 2022 par la Cour administrative d'appel de Paris. Sur la couverture du quotidien Le Monde du 15/11/2022 (déjà du 16/11/2022) on lit : "Entre Macron et la jeunesse, un grand froid sur le thème de l'écolagie". A Aubervilliers, les municipalités communales puis de droite, responsables de la destruction partielle des jardins ouvriers, contribuent activement au discrédit des élu e s sur les questions environnementales.</p> | |
| 230 | <p>Ce projet de modification du PLU ne va pas vraiment dans le sens du déploiement des espaces verts et végétalisés de la ville d'Aubervilliers.</p> <p>Au lieu de réduire une partie de la surface de la zone des jardins ouvriers, il est nécessaire de préserver et de déployer la zone UM.</p> <p>Les projets PLU actuels doivent être réorientés vers une transition écologique, énergétique et climatique ?</p> <p>Ce qui est loin d'en être le cas !</p> <p>Dans les nouveaux projets il est capital d'orienter l'aménagement de notre ville vers un environnement équilibré, qui réhabilite la nature dans la ville pour le bien être des aubervilliersiens.</p> <p>Cela ne peut se faire qu'avec des règles plus contraignantes quant à la protection et au déploiement des espaces végétalisés et plantés existants.</p> <p>Il devrait être interdit d'abattre des arbres sous aucun prétexte surtout celui d'invoquer qu'ils sont malades !</p> <p>Il devrait être interdit de détruire les jardins ouvriers, jardins collectifs, aux vertus écologiques et sociales évidentes. Détruire des jardins pour construire du béton est une aberration !</p> <p>On ne peut affirmer lutter contre le réchauffement climatique et appliquer de telles règles.</p> | |
| 230 | <p>Ce projet de modification du PLU ne va pas vraiment dans le sens du déploiement des espaces verts et végétalisés de la ville d'Aubervilliers.</p> <p>Au lieu de réduire une partie de la surface de la zone des jardins ouvriers, il est nécessaire de préserver et de déployer la zone UM.</p> <p>Les projets PLU actuels doivent être réorientés vers une transition écologique, énergétique et climatique ?</p> <p>Ce qui est loin d'en être le cas !</p> <p>Dans les nouveaux projets il est capital d'orienter l'aménagement de notre ville vers un environnement équilibré, qui réhabilite la nature dans la ville pour le bien être des aubervilliersiens.</p> <p>Cela ne peut se faire qu'avec des règles plus contraignantes quant à la protection et au déploiement des</p> | |

| | | |
|-----|---|--|
| 231 | <p>espaces végétalisés et plantés existants. Il devrait être interdit d'abattre des arbres sous aucun prétexte surtout celui d'invoquer qu'ils sont malades !</p> <p>Il devrait être interdit de détruire les jardins ouvriers, jardins collectifs aux vertus écologiques et sociales évidentes. Détruire des jardins pour construire du béton est une aberration !</p> <p>On ne peut affirmer lutter contre le réchauffement climatique et appliquer de telles règles.</p> | |
| | <p>La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Île-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. En tant qu'habitante de l'Île-de-France, je considère que nous avons besoin d'espaces verts, de jardins et de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entouré de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage les jardins ouvriers d'Aubervilliers pour la piscine des JO 2024 et pour la gare de la ligne 15 du Grand Paris Express.</p> <p>La cour administrative d'appel de Paris a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Île-de-France.</p> <p>Le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m2. Pour moi vous ne justifiez pas l'intérêt de passer 4000 m2 supplémentaires en zone urbanisée.</p> <p>A Aubervilliers l'âge dernier, des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur a lieu partout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettent tant bien que mal de tempérer la situation, c'est pourquoi les réduire est contre toute logique. Comme nous l'indiquait le dernier rapport du GIEC, les phénomènes climatiques extrêmes (tels l'été que nous venons de connaître) sont amenés à se multiplier, et nous avons donc besoin de préparer notre territoire à cette réalité. En effet, les scientifiques nous recommandent d'engager des politiques d'adaptation des territoires : via la végétalisation des zones urbaines, la préservation des espaces verts existants, de récupération des eaux de pluie, le développement des mobilités douces comme des alternatives aux transports polluants (vélo : via des pistes cyclables, des systèmes de partage...), l'utilisation de matériaux moins réfléchissants de la chaleur (en évitant le béton, en mettant des revêtements de sols adéquats pour les trottoirs et chaussées...).</p> | |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (N) comme débaras de chantier (CPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.</p> <p>La loi climat et résilience a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. De même, les citoyens de la Convention Citoyenne pour le Climat ont montré la nécessité de lutter contre l'artificialisation des sols, car celle-ci participe au réchauffement climatique. Ces citoyens, via leurs propositions, ont montré les alternatives possibles. Comment est-il possible d'encore imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ?</p> <p>Cette modification du PLU entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge de la cour d'appel administrative de Paris lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins.</p> <p>Dans sa décision relative au recours contre le PLU pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLU a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et ce, de manière parfaitement superficielle. Nous attaquons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.</p> <p>Vous pourriez totalement imaginer de mutualiser la gare de la ligne 15 avec la station de la ligne 7 "Fort d'Aubervilliers", ce qui réduirait l'emprise de cette gare au strict minimum et permettrait de ne pas détruire les jardins ouvriers d'Aubervilliers. De fait, si cette gare est conçue comme n'importe quelle station de métro, il n'y a nul besoin de beaucoup d'espace. D'autant que la nécessité de cette ligne 15 n'est pas avérée : des scientifiques ont évalué l'impact de la ligne 15 sur les trajets domicile - travail, et il</p> | |
|--|---|--|

| | | |
|-----|--|---|
| | | <p>s'avère que la ligne 15 n'a pas d'effet : c'est-à-dire qu'elle ne sert à rien, vu que les habitants ne travaillent pas dans les communes que la ligne 15 dessert... Dans ce cas, pourquoi donc artificialiser des espaces verts pour une gare qui est en fait INUTILE ?</p> <p>En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquats sur des jardins ouvriers indopossédables à notre vie commune.</p> |
| 232 | | <p>La ligne 15 est utile, mais la gare ne doit pas déteriorer et artificialiser les terres fertiles des jardins ouvriers, espace vert précieux dans une région qui en aura de plus en plus besoin pour affronter le dérèglement climatique. Une station de métro peut être enterrée. En l'occurrence, elle doit l'être.</p> |
| 233 | | <p>bonjour, j'aimerais savoir si la modification n3 du plan porte uniquement sur la ville d'Aubervilliers ou bien, nous habitants de villes faisant partie de plaine comme nous pouvons faire des remarques sur d'autres villes est</p> |
| 234 | | <p>La nouvelle modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, portant sur le secteur des jardins ouvriers d'Aubervilliers, et qui est soumise ici à consultation ne peut manquer d'appeler la plus grande attention et la plus grande vigilance.</p> <p>Le principe d'une préservation de ces jardins ouvriers paraissait en effet acquis, suite à la lutte menée depuis 2020 par les habitants et habitantes d'Aubervilliers contre la destruction d'une partie de cet espace naturel unique, dans le cadre du projet de centre aquatique du fort d'Aubervilliers. En février 2022, la cour administrative d'appel de Paris a en effet pris la décision d'annuler le PLUI initialement adopté, et enjoint consécutivement le président de Plaine Commune d'engager la procédure de modification « de calcul-d, concernant « la frange ouest des jardins des Ventes excédant les zones (...) strictement nécessaires à l'implantation de la gare du Grand Paris Express et de la piscine olympique ». Les équipements à but exclusivement commercial et non strictement indispensables au projet de piscine d'entraînement olympique (solarium, espaces ludiques), ont ainsi vu leur construction annulée, afin de réduire au minimum l'artificialisation des parcelles de jardins et de limiter la destruction d'un espace naturel. Les parcelles de jardins qui ont été illégalement artificialisées doivent être remis en état.</p> <p>Cependant, la nouvelle modification du PLUI (ci envisagée semble contredire cette décision et remettre en question la préservation des jardins, dont une part significative se trouve à nouveau menacée de destruction. De fait, dans le cadre du projet de construction de la future gare de la ligne 15 Est du Grand Paris Express, une zone de jardins excédant le strict nécessaire serait urbanisée, tandis qu'une zone</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>supplémentaire serait temporairement utilisée pour les besoins des chantiers – entraînant de fait sa pollution et sa destruction en tant qu'espace naturel. Une partie de la zone naturelle dont la cour administrative d'appel de Paris a demandé qu'elle soit remise en état ne le serait pas. Il semble par ailleurs que la zone concernée porte sur une superficie supérieure à celle couverte par d'autres projets de gare du Grand Paris Express, ce qui démontre le caractère non strictement nécessaire des aménagements prévus et des destructions contraires, et prouve qu'il est possible d'envisager un projet à l'emprise plus restreinte.</p> <p>La destruction d'un espace naturel unique qui découlerait du projet, et présérait contrevenirait à l'impératif écologique et à la préservation des espaces verts qui, dans le contexte du changement climatique et de la nécessaire bifurcation de nos sociétés, devraient être au cœur des politiques publiques et des projets d'aménagement. Une telle destruction contrevient à certaines dispositions aujourd'hui en vigueur. Il faut ici rappeler que la loi « Climat et Résilience » adoptée en 2021 prévoit un objectif de division par deux du rythme d'artificialisation des sols dans les dix années à venir pour atteindre la zéro artificialisation nette en 2050. Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SdRIF), affiché quant à lui comme « essentiel » un objectif de préservation et de développement des espaces verts dans la région.</p> <p>La contestation spécifique d'Aubervilliers devrait également appeler une attention toute particulière sur la nécessité de préserver autant que possible le site naturel des jardins ouvriers : dans une ville particulièrement canalisée en espaces verts (1,42 m2 d'espaces verts/habitant alors que l'objectif affiché par l'Organisation Mondiale de la Santé et la région Île-de-France est de 10 m2/habitant), et qui en souffre (pollution, fortes températures liées à l'absence d'îlots de fraîcheur, qualité de vie dégradée faute de la présence en nombre suffisant d'espaces verts publics dédiés aux activités récréatives), le priorité devrait être de privilégier une plus grande végétalisation, et d'éviter toute bétonisation et densification urbaine ultérieure. Les jardins ouvriers constituent un lot de fraîcheur précieux dans une ville qui en compte insuffisamment – plus de quinze degrés de différence entre l'intérieur et l'extérieur des jardins. Annuller cet espace naturel d'une superficie allant au-delà du strict nécessaire apparaît à contre-courant des nécessités que devraient imposer la multiplication des vagues de chaleur et des épisodes climatiques extrêmes.</p> <p>Au vu de ces éléments, l'on ne peut que s'opposer au projet de modification du PLUI de Plaine Commune ici présenté, qui ne permet ni la restauration complète des parcelles des jardins ouvriers d'Aubervilliers précédemment détruites, ni la préservation maximale de cet espace naturel unique dans une ville qui en compte trop peu, et qui prévoit au contraire d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation au-delà du strict nécessaire. Nil ne conteste l'utilité publique d'un projet de gare qui améliorerait la desserte du secteur du fort d'Aubervilliers par les transports publics et bénéficierait aux habitants. Mais il conviendrait de le revoir, de façon véritablement concertée, et de telle sorte à limiter au maximum son impact.</p> |
|--|--|---|

| | |
|-----|---|
| | <p>environnemental, et préserver autant que possible le site naturel des jardins ouvriers d'Aubervilliers, conformément aux impératifs écologiques.</p> |
| 235 | <p>Cette modification du PLU va à l'encontre de l'intérêt de toutes et tous en réduisant de nouveau les m2 végétalisés du Fort.</p> <p>L'emprise des jardins du Fort se réduit de plus en plus. Les jardiniers veulent d'achever une lutte acharnée pour conserver ces petits lopins de terre, ils avaient gagné mais de nouveaux technocrates reviennent à la charge pour réduire encore leur emprise sous prétexte d'étendre la zone constructible pour les équipements et une gare hors d'échelle, ne correspondant pas à celle d'une gare locale. Il est question également d'un nombre important de logements qui doit se rajouter à ceux déjà programmés, la pression des promoteurs est sans limite.</p> <p>De nombreuses études ont décrit les bienfaits de la végétalisation des villes. Offrir aux habitants des espaces boisés, des rues plantées d'arbres, des squares, c'est compenser les effets négatifs de la pollution atmosphérique, c'est réduire l'accumulation de la chaleur, et améliorer la biodiversité. L'été lors des canicules, il est préférable d'être dans un jardin, sous les arbres Il fait 4° à 5° de moins que dans un environnement totalement minéral comme le sont la plupart des rues d'Aubervilliers dans lesquelles il est difficile de circuler par 40° de température.</p> <p>Au Fort ces sont les jardins qui sont utiles pour l'environnement, il faut impérativement protéger et élever ces potagers, qui apportent de l'oxygène et de la fraîcheur, accueillant les espèces animales comme par exemple les hérissons qui sont les marqueurs de la biodiversité en ville et accueillent les variétés végétales permettant la récolte de légumes et de fruits. Cette terre a une histoire riche du savoir-faire des jardiniers qui la cultivent depuis un siècle ou plus. Ce lieu est un formidable exemple de relations humaines, de rencontres et de solidarité.</p> <p>Le constat sur Aubervilliers est alarmant. Il y a quelques années, sur ce très beau site du Fort, il pouvait être réalisé un grand parc qui aurait pu améliorer le taux de m2 par habitant d'espaces verts sachant qu'à Aubervilliers un habitant dispose d'1,3 m2 d'espace vert, alors que l'Organisation Mondiale de la Santé en préconise 12 m2. Il en a été décidé autrement par les élus et décideurs. Sur l'ensemble de la Ville les habitants assistent à une mainmise des promoteurs, sur les parcelles même les plus petites alors que la Ville devrait transformer ces parcelles en jardins ou squares. En ne s'opposant pas aux promoteurs, la Ville devient leur allié contre l'intérêt des habitants. Dans le PLU il devrait y avoir un article allant dans le sens d'une végétalisation maximale de notre territoire.</p> <p>Aubervilliers est la championne des flos de chaleur. Cet été 2022, les canicules, les incendies, et le manque de pluies semblaient avoir créé un vent de panique et une prise de conscience écologique, mais nos élus ne tiennent pas compte de cette situation très inquiétante en proposant une telle modification du PLU.</p> |

| | |
|-----|---|
| | <p>le ne peut que constater le décalage entre les écrits de Plaine-Commune « qui porte une ambition forte en termes de lutte contre le changement climatique » et ses actes.</p> <p>Quant à espérer un changement dans cette politique de bétonisation au lieu de végétaliser pour mieux respirer et lutter contre les canicules. A Aubervilliers, les habitants appellent toujours le déficit d'espaces plantés par citoyen, ce déficit va s'accroître puisque la Ville est passée à près de 90 000 habitants</p> <p>Pour toutes ces raisons je suis totalement opposée à cette modification du PLU qui va encore réduire l'emprise des jardins du Fort.</p> <p>Aubervilliers le 15 novembre 2022- Kathérine Flumant</p> |
| Z36 | <p>Cette modification s'intègre dans la question plus vaste de l'arrivée sur un territoire de banlieue de deux GPH (grands projets inutiles et imposés) une gare et des constructions, qui s'inscrit dans la loi Sarkozy de 2010 sur le Grand Paris et la mise en place de son projet-phare : le réseau du Grand Paris Express. C'est dans ce contexte que tombe sur le quartier du Fort d'Aubervilliers un OVNI urbain censé améliorer la vie des Aubervilliersiens. Une vision totalement démodée de gaspillage d'espace, de destruction de nature, d'implantation intempestive de logements et de suréquipement de bureaux : les habitants ne sont nullement dans l'attente d'un supplément de béton, ils ont besoin d'urgence de rattraper leur retard au regard de la norme à atteindre de 10 m2 d'espaces verts par habitant.</p> <p>On sait aujourd'hui qu'avec le développement climatique, toute infrastructure supplémentaire est une future « bombe climatique » si elle se rajoute sur un tissu urbain saturé. La Société du Grand Paris (SGP) veut à tout prix optimiser le mètre foncier que représentent les terrains qu'elle a acquis autour des gares. Au lieu d'en faire des espaces de respiration et de nature, elle défend des projets absurdes de densification urbaine qui rapportent gros en matière de spéculation immobilière et son cortège de pollutions sonores et de l'air. Rien d'étonnant de trouver dans tous les chantiers qui polluent désormais en Ile-de-France, le trio de tête du lobby du BTP (Vinç, Bouygues, Eiffage) et ses filiales qui font de l'utopie plus-values, mais comment justifier les agissements des institutions publiques chargées de l'intérêt général qui spéculent sur le patrimoine foncier dont disposent les populations locales ?</p> <p>Faire l'hypothèse dans le projet du Grand Paris que les gares seraient un lieu de destination n'est valable que dans quelques cas dans Paris intra-muros (gare Saint-Lazare, gare de Lyon...) mais dans un quartier périphérique de banlieues, il n'y a aucune chance de réussir. Le risque de ces constructions de bureaux est de venir grossir les 3 millions de m2 vides en Ile-de-France, y compris dans les anciens sites prestigieux d'affaires de la Défense, frappés de désamour depuis l'explosion du télétravail. Ainsi, les gares sont presque toujours des lieux d'évasion, qui contribuent à vider le territoire. En témoigne l'exemple de Juvisy-sur-Orge, 3ème gare de France, (eu trafic équivalent à l'agglomération de Strasbourg) qui a accumulé les</p> |

| | |
|-----|--|
| | <p>échecs d'y construire un pôle d'activités et d'emplois. Les usagers n'ont qu'une hâte, c'est de s'échapper le plus rapidement possible d'un lieu aussi hostile.</p> <p>Au niveau plus vaste de la banlieue nord En ce qui concerne l'insertion de cette gare dans l'organisation urbaine de la petite couronne, on s'interroge également sur l'utilité de cette ligne 15 Est au tracé est-ouest. Aubervilliers a la chance d'être une ville équilibrée, avec à peu près autant d'emplois que d'habitants. Les travailleurs Aubervilliers ont la chance d'habiter une ville adjacente à la capitale, qui offre une énorme palette de métiers, dans une multitude de filières et de diversité de niveaux de qualification. C'est pourquoi les flux domicile-travail sont dirigés vers le sud : les actifs n'ont que le péripatère à traverser pour rejoindre leur emploi. Quelle utilité dans ces conditions de rajouter une offre de métro à l'ouest vers Saint-Denis, alors que le prolongement de la ligne de métro 12 améliore encore les liaisons, déjà bien fournies en termes de bus et de tramways ? Mais quel intérêt également d'utiliser le Grand Paris Express à l'est vers Bobigny, un pôle administratif d'une taille insuffisante pour couvrir les besoins de son propre bassin de proximité ? Ou encore vers Bondy commune-dortoir ? Enfin, la ligne 15 Est aboutit à Champigny-sur-Marne, une des plus grosses communes-dortoirs du Val de Marne : un terminus assez peu attractif. Une ligne de rocade banlieue / banlieue n'a d'intérêt que si elle relie des bassins d'habitat à des pôles d'emplois. Quand elle ne relie que des pôles d'emplois entre eux (ligne 17 Nord) l'offre de transports couvre environ 3% des besoins, d'après l'enquête Élobsie des Transports d'Ile-de-France et représente une utilité quasi-nulle. En ce qui concerne la ligne 15 Est, c'est le contraire, elle traverse des villes avec une fonction logement exclusive et une forte pénurie d'activités : relier des communes-dortoirs entre elles n'a aucun intérêt.</p> <p>Pour toutes les raisons qui sont évoquées plus haut, j'émetts un avis très défavorable pour cette modification du PLU.</p> <p>J. LORTHOIS, urbaniste et socio-économiste</p> |
| 227 | <p>Modifier le périmètre des jardins ? Encore ? Pour la prochaine vague de chaleur, celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain, vous avez un plan de secours pour que les habitants d'Aubervilliers puissent s'abriter dans des espaces verts, où est ce que la gare est justement faite pour qu'ils et elles puissent s'offrir ?</p> |
| 238 | <p>Quand j'ai vu la modification du PLU qui touche encore les jardins j'ai estimé devoir contribuer. La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Ile-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OVMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un</p> |

| | |
|-----|--|
| | <p>risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitons es de la Seine Saint Denis avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entourés de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers. Par ailleurs, le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris est démesuré. Pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m2 pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m2. On se demande d'ailleurs pourquoi les travaux ne concernent pas la gare déjà existante du Fort d'Aubervilliers afin d'y créer une correspondance mais bien la construction d'une nouvelle gare. La seul intérêt qu'il peut y avoir à passer 4000 m2 supplémentaires en zone urbanisée est de réaliser une opération de spéculation foncière et immobilière, en est loin de l'intérêt public. Enfin, la loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encre imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et ruraux ? Cette modification du PLU entraine directement le fait de ne pas remettre en état une partie des jardins et de polluer le sol de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins. En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquat sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.</p> |
| 239 | <p>Il faut modifier ce PLU qui laisse la possibilité de détruire beaucoup trop de jardins. Cette terre, la terre des jardins est précieuse. Elle est la nôtre à toutes et tous. Elle a nourri des générations d'humains depuis 100 ans et encore bien avant... Cette terre héberge la vie en son sein : des milliers d'insectes, de petits mammifères, d'oiseaux, de papillons, de hérissons, d'escargots... Le bouleversement climatique est là et vous savez que l'urgence d'agir pour le climat est absolue. Vous devez rendre des comptes aux générations à venir si vous poursuivez la destruction des jardins. Préserver nos jardins : c'est une urgence environnementale mais aussi sociale... On sait que les quartiers les plus pauvres, sont nous sommes, seront les premiers impactés... (lions de chaleur, pollution, quartiers insalubres, etc...) Il est urgent de ne plus détruire aucun jardin. De réduire la destruction au strict nécessaire comme l'a demandé la cour d'appel administrative de Paris. Ce n'est pas du tout ce que vous proposez dans ce PLU.</p> |